

a

FIDA
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
Conseil d'administration - Quatre-vingt-quatrième session
Rome, 18-20 avril 2005

RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION D'ASSISTANCE FINANCIÈRE À LA

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE LAO

POUR LE

**PROGRAMME D'AMÉLIORATION DES MOYENS DE SUBSISTANCE DES
POPULATIONS RURALES DANS LES PROVINCES D'ATTAPU ET DE SAYABOURI**

TABLE DES MATIÈRES

TAUX DE CHANGE	iii
POIDS ET MESURES	iii
SIGLES ET ACRONYMES	iii
CARTE DE LA ZONE DU PROGRAMME DANS LA PROVINCE D'ATTAPEU	iv
CARTE DE LA ZONE DU PROGRAMME DANS LA PROVINCE DE SAYABOURI	v
RÉSUMÉ DU FINANCEMENT	vi
NOTE DE PRÉSENTATION	vii
PREMIÈRE PARTIE - L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET LA STRATÉGIE DU FIDA	1
A. L'économie et le secteur agricole	1
B. Enseignements tirés de l'expérience du FIDA	2
C. Stratégie de collaboration du FIDA avec la République démocratique populaire lao	2
DEUXIÈME PARTIE - LE PROGRAMME	3
A. Zone du programme et groupe cible	3
B. Objectifs et portée	4
C. Composantes	4
D. Coûts et financement	9
E. Passation de marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes	11
F. Organisation et gestion	11
G. Justification économique	12
H. Risques	12
I. Impact sur l'environnement	13
J. Aspects novateurs	13
TROISIÈME PARTIE – INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ	13
QUATRIÈME PARTIE – RECOMMANDATION	14
 ANNEXE	
 RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS L'ACCORD DE FINANCEMENT NÉGOCIÉ	 15

APPENDICES

I. COUNTRY DATA (DONNÉES SUR LE PAYS)	1
II. PREVIOUS IFAD FINANCING (FINANCEMENTS ANTÉRIEURS DU FIDA)	2
III. LOGICAL FRAMEWORK (CADRE LOGIQUE)	3
IV. COSTS AND FINANCING (COÛTS ET FINANCEMENT)	10
V. IMPLEMENTATION ARRANGEMENTS AND RESPONSIBILITIES (MODALITÉS D'EXÉCUTION ET RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS)	12
VI. ORGANIZATION CHART - PROGRAMME ORGANIZATION STRUCTURE (ORGANIGRAMME – ORGANISATION DU PROGRAMME)	15
VII. FLOW OF FUNDS (FLUX FINANCIERS)	16
VIII. ECONOMIC AND FINANCIAL ANALYSIS (ANALYSE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE)	17

TAUX DE CHANGE

Unité monétaire	=	kip (LAK)
1,00 USD	=	10 850 LAK
1,00 LAK	=	0,0000921 USD

POIDS ET MESURES

Système métrique

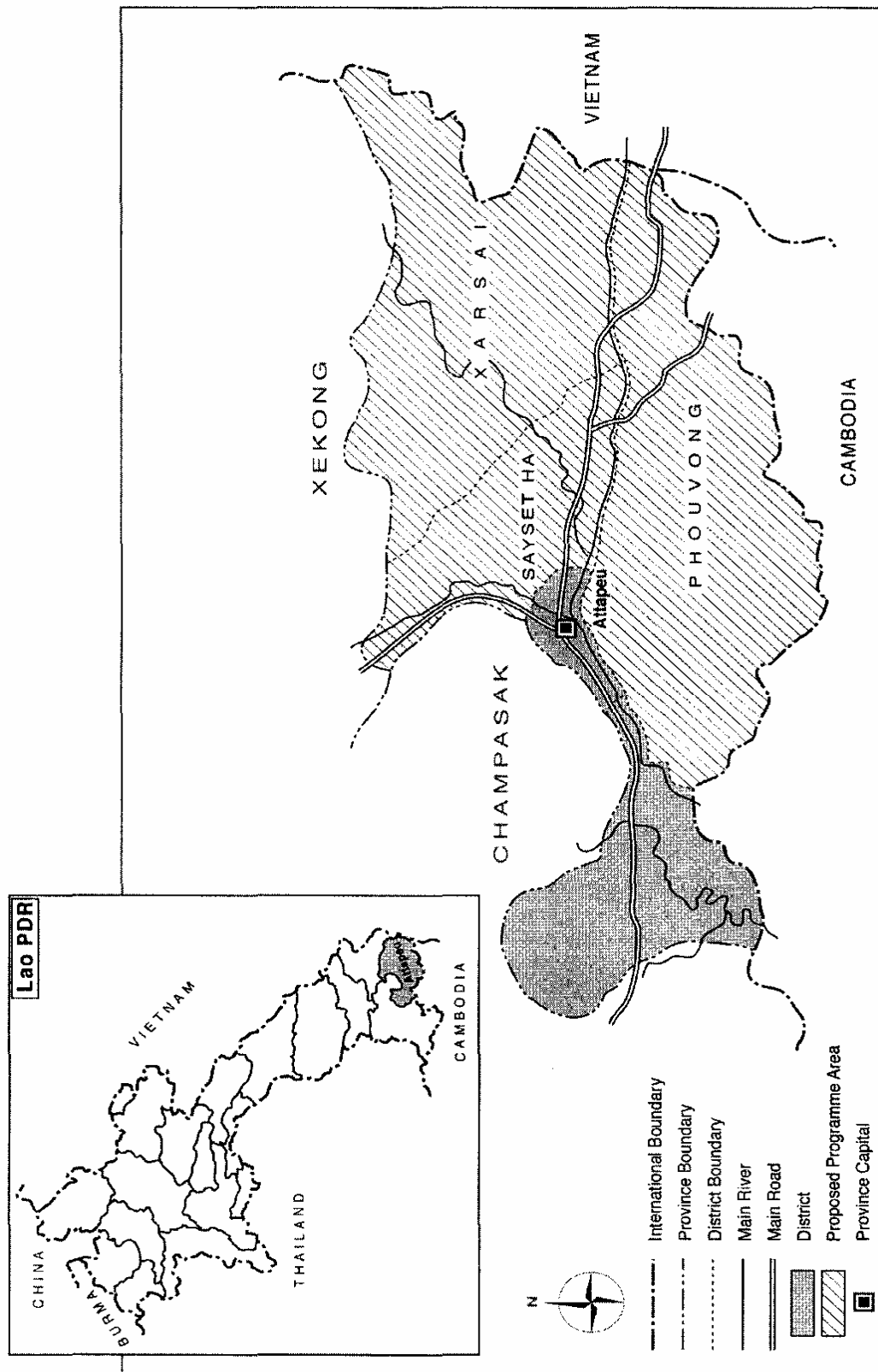
SIGLES ET ACRONYMES

SNCEP	Stratégie nationale de croissance et d'éradication de la pauvreté
PIB	Produit intérieur brut

GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE LAO
Année budgétaire

1^{er} octobre - 30 septembre

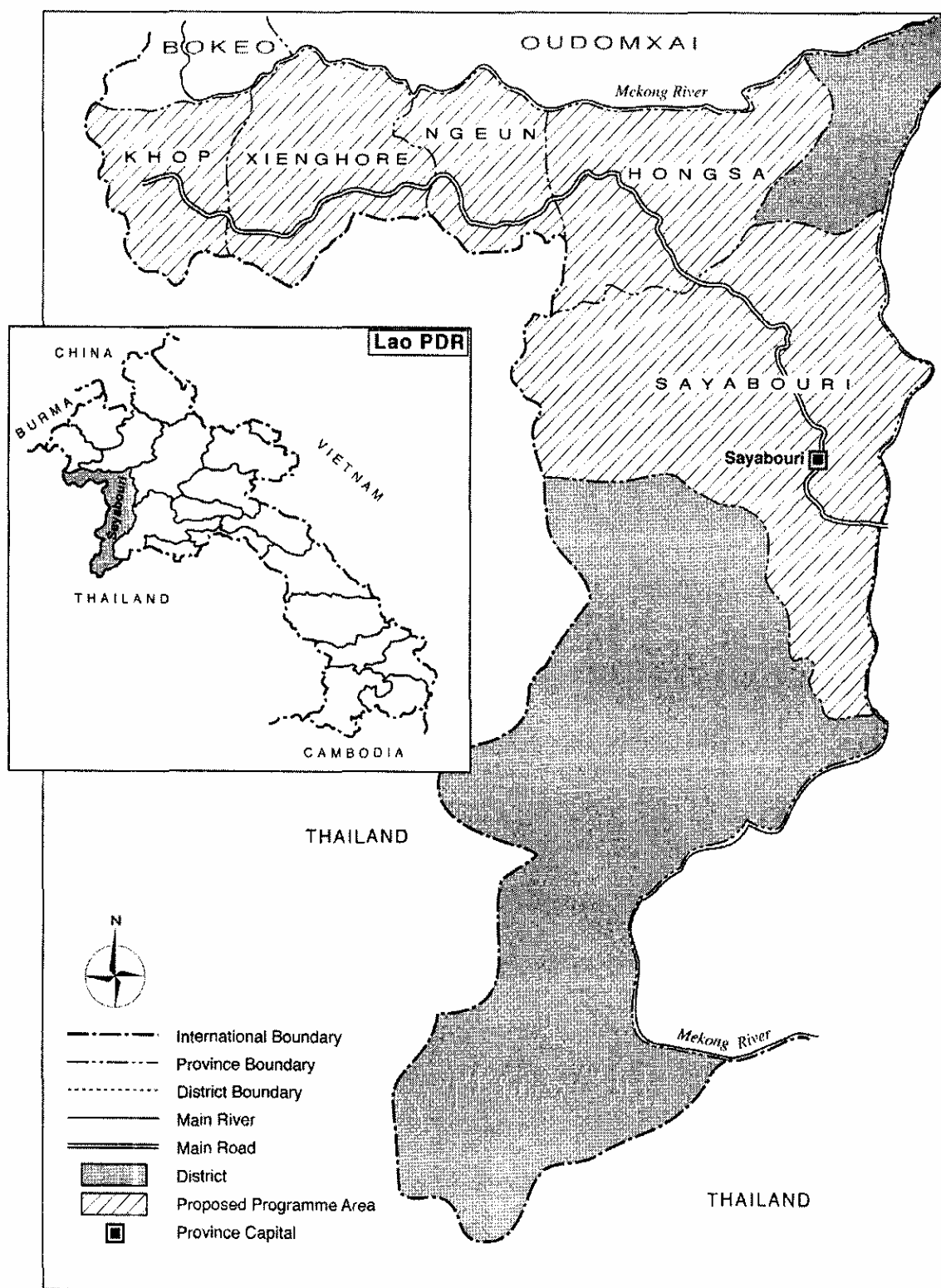
CARTE DE LA ZONE DU PROGRAMME DANS LA PROVINCE D'ATTAPEU



Source: FIDA

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

CARTE DE LA ZONE DU PROGRAMME DANS LA PROVINCE DE SAYABOURI



Source: FIDA

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE LAO

**PROGRAMME D'AMÉLIORATION DES MOYENS DE SUBSISTANCE DES POPULATIONS RURALES
DANS LES PROVINCES D'ATTAPU ET DE SAYABOURI**

RÉSUMÉ DU FINANCEMENT

INSTITUTION INITIATRICE:	FIDA
GOVERNEMENT BÉNÉFICIAIRE:	République démocratique populaire lao
ORGANISME D'EXÉCUTION:	Administration provinciale d'Attapeu et de Sayabouri
COÛT TOTAL DU PROGRAMME:	25,94 millions de USD
MONTANT DU FINANCEMENT DU FIDA:	Prêt: 11,30 millions de DTS (équivalent approximativement à 17,30 millions de USD) Don: 450 000 DTS (équivalent approximativement à 693 000 USD)
CONDITIONS DU PRÊT DU FIDA:	Quarante ans, y compris un différé d'amortissement de dix ans, avec une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an
COFINANCEURS:	Le Programme alimentaire mondial et le Gouvernement de l'Allemagne par l'intermédiaire de l'Agence allemande de coopération technique et du Service allemand du développement
MONTANT DU COFINANCEMENT:	Programme alimentaire mondial: 1,32 million de USD Agence allemande de coopération technique: 1,75 million de USD Service allemand du développement: 260 000 USD
CONDITIONS DU COFINANCEMENT:	Don
CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT BÉNÉFICIAIRE:	3,39 millions de USD
CONTRIBUTION DES BÉNÉFICIAIRES:	1,23 million de USD
INSTITUTION CHARGÉE DE LA PRÉÉVALUATION:	FIDA
INSTITUTION COOPÉRANTE:	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

NOTE DE PRÉSENTATION

Qui sont les bénéficiaires du programme? Le groupe cible se composera de 26 200 ménages pauvres et exposés à l'insécurité alimentaire vivant dans les régions de montagne et de ménages ayant récemment quitté les terres d'altitude reculées pour s'installer dans des régions plus faciles d'accès. Les femmes constitueront une part importante du groupe cible compte tenu de leur statut social défavorisé et du rôle considérable qui est le leur dans les activités de production et l'accomplissement des tâches domestiques. Les jeunes ruraux sans emploi seront largement visés car ils seront appelés à contribuer au développement économique à l'échelle nationale et locale et à la stabilité sociale.

Pourquoi sont-ils pauvres? Leur pauvreté s'explique par: a) l'insuffisance des terres rizicoles, la pratique d'une culture itinérante caractérisée par des cycles courts et le manque d'eau pour l'irrigation, de connaissances techniques et de compétences spécialisées; b) les maladies animales qui déciment le bétail; c) les liquidités trop insuffisantes pour être investies dans l'amélioration des moyens de subsistance; d) les catastrophes naturelles; e) les difficultés d'accès aux services d'aide du gouvernement, à de l'eau de boisson salubre, à l'éducation primaire, aux soins de santé et aux routes de desserte rurales; et f) la présence d'engins non explosés.

Quels avantages le programme apportera-t-il au groupe cible? Le programme permettra: a) d'améliorer l'aptitude du groupe cible à tirer parti des ressources naturelles et des services à sa disposition pour assurer son propre développement économique et social, en adoptant une démarche participative de développement communautaire; b) de transférer des systèmes et des technologies qui favorisent l'agriculture et la gestion durables des ressources naturelles afin d'accroître les revenus et la productivité agricole du groupe cible, grâce à un programme de vulgarisation et de démonstration impliquant les agriculteurs; c) de fournir un accès à de l'eau de boisson salubre, aux services de santé primaire et aux liaisons routières afin d'améliorer la santé, la productivité du travail et les débouchés commerciaux du groupe cible; et d) d'apporter un appui institutionnel visant à renforcer les capacités locales indispensables pour assurer la prestation effective de services et faire valoir les intérêts des pauvres dans l'élaboration des politiques.

Comment les bénéficiaires participeront-ils au programme? La méthode qui sous-tend l'ensemble du programme mettra l'accent sur le développement participatif de façon à ce que le groupe cible s'approprie les activités menées au titre du programme. Le groupe cible sera partie prenante du développement communautaire, de la planification participative, des démonstrations sur le terrain, des formations préparant les agriculteurs aux fonctions d'auxiliaires villageois pour la vulgarisation et la santé animale, de la construction d'infrastructures rurales, et des groupes et des comités responsables de leur utilisation et de leur entretien. Le groupe cible participera au suivi et à l'évaluation de l'impact sur les bénéficiaires et aux prises de décisions à l'échelle du village, du district et de la province. Il contribuera à la construction de systèmes d'irrigation et d'approvisionnement en eau, d'écoles et de routes de desserte rurales, et sera associé à l'exploitation et à l'entretien des dispositifs et ouvrages d'infrastructure précités.

Caractéristiques novatrices: le programme comporte: a) une méthode qui appuie la Stratégie nationale de croissance et d'éradication de la pauvreté (SNCEP) par un programme d'investissements axé sur les districts pauvres et très pauvres identifiés dans ladite stratégie; b) un mécanisme par lequel les données d'expérience acquises pendant l'exécution du programme sont introduites dans un module d'analyse des politiques avant d'être mises au service de la formulation des politiques dans leurs aspects liés à la réduction de la pauvreté et à la décentralisation; et il prévoit c) de renforcer les responsabilités et les capacités des comités d'administration villageois en matière de développement, plutôt que de créer en parallèle des comités villageois séparés pour remplir une telle fonction.

**RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT DU FIDA
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION D'ASSISTANCE
FINANCIÈRE À LA
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE LAO
POUR
LE PROGRAMME D'AMÉLIORATION DES MOYENS DE SUBSISTANCE DES
POPULATIONS RURALES DANS LES PROVINCES D'ATTAPEU ET DE SAYABOURI**

J'ai l'honneur de présenter le Rapport et recommandation ci-après concernant une proposition d'assistance financière à la République démocratique populaire lao, comprenant un prêt d'un montant de 11,30 millions de DTS (équivalant approximativement à 17,30 millions de USD) à des conditions particulièrement favorables, et un don d'un montant de 450 000 DTS (équivalant approximativement à 693 000 USD), en vue de contribuer au financement du programme d'amélioration des moyens de subsistance des populations rurales dans les provinces d'Attapeu et de Sayabouri. Le prêt aura une durée de quarante ans, y compris un différé d'amortissement de dix ans, et sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) par an. Il sera administré par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets en tant qu'institution coopérante du FIDA.

PREMIÈRE PARTIE - L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET LA STRATÉGIE DU FIDA¹

A. L'économie et le secteur agricole

1. La République démocratique populaire lao couvre une superficie de 236 800 km² et compte 5,5 millions d'habitants (2002). La densité de population est de 23 habitants au km². Les Nations Unies rangent la République démocratique populaire lao parmi les pays les moins avancés, avec un revenu national brut par habitant de 310 USD en 2002 et un indice de développement humain de 0,534, ce qui la plaçait en 2001 au 135^{ème} rang sur 175 pays. En 1997-1998, 38,6% de la population totale vivait au-dessous du seuil de pauvreté, contre 45% en 1992-1993. La pauvreté est avant tout un phénomène rural, les ménages ruraux représentant approximativement 83% de la population pauvre.

2. En 2002-2003, les résultats macroéconomiques ont été ambivalents, le produit intérieur brut (PIB) enregistrant un taux de croissance réelle de 5,5% et l'inflation tombant à 11% environ. Le déficit des finances publiques s'élevait à 4,2% du PIB. En août 2003, les réserves de change correspondaient, en valeur, à quatre mois d'importations de marchandises. Le montant total du service de la dette se situait à 18% environ de la valeur des exportations de biens et de services.

3. L'agriculture est le secteur économique le plus important en République démocratique populaire lao: elle représente 51% du PIB (à un rythme de croissance estimé à 3,8% par an) et elle emploie 80% de la main-d'œuvre du pays, tout en demeurant essentiellement une agriculture de subsistance. Les terres arables occupent 4% du territoire total. La taille moyenne de l'exploitation agricole des ménages est de 1,6 hectare. 18% des ménages d'agriculteurs ont accès à l'irrigation. Un tiers environ du total des terres cultivées est consacré à la culture sur brûlis. La productivité agricole est faible.

¹ Voir l'appendice I pour de plus amples informations.

B. Enseignements tirés de l'expérience du FIDA

4. Il a été tenu compte dans la conception du programme des principaux enseignements tirés de l'expérience du FIDA et d'autres partenaires du développement en République démocratique populaire lao: a) l'élaboration et l'application des politiques et des stratégies gouvernementales doivent prendre en considération les blocages critiques comme les principales potentialités des modes de subsistance locaux ainsi que les besoins humains, institutionnels, techniques et financiers de la population locale pour parvenir à une réduction de la pauvreté rurale qui soit économique, efficace, efficiente et durable; b) la méthode appliquée par le gouvernement pour fixer la culture itinérante devrait être progressive afin d'éviter que les pauvres n'endurent de souffrances supplémentaires, et laisser le temps aux agriculteurs directement concernés d'adopter effectivement d'autres modes de subsistance; c) le développement communautaire et la planification participative devraient s'attacher au renforcement des capacités en matière de développement des organisations villageoises existantes, par exemple des comités d'administration villageois, de façon à assurer la pérennité des institutions; d) les initiatives visant à réduire la pauvreté rurale sont conditionnées par l'existence de capacités appropriées dans les villages, et il est important d'accorder une place centrale aux districts dans la planification et la budgétisation du développement; e) il est nécessaire de documenter périodiquement les innovations et les expériences concluantes pour améliorer les politiques, les systèmes, les procédures et la mise en commun des connaissances.

C. Stratégie de collaboration du FIDA avec la République démocratique populaire lao

5. **La politique nationale d'éradication de la pauvreté.** En octobre 2003, l'Assemblée nationale a approuvé la Stratégie nationale de croissance et d'éradication de la pauvreté (SNCEP), axée sur: a) quatre secteurs prioritaires: l'agriculture et le développement rural, l'éducation, la santé, et l'infrastructure routière; b) six secteurs d'appui: l'énergie et l'électrification rurale, le tourisme, l'extraction minière, le bâtiment, les petites et moyennes entreprises, et le commerce; c) cinq priorités intersectorielles: la prise en compte de la problématique hommes-femmes, la protection de l'environnement, la population, la sécurité sociale, et le renforcement des capacités; et d) trois programmes nationaux: lutte contre la drogue, engins non explosés, VIH/sida et infections sexuellement transmises. Le gouvernement a pris les engagements suivants: a) croissance économique durable; b) accélération du développement humain et institutionnel; c) renforcement de la gouvernance; et d) durabilité de l'environnement. Le gouvernement est déterminé à faire sortir le pays du groupe des 25 pays les moins avancés à l'horizon 2020, et à réduire de moitié la proportion de la population vivant dans la pauvreté, de 48% en 1990, pour la ramener à 24% d'ici à 2015, ce qui revient à diminuer chaque année les effectifs de pauvres de 150 000.

6. **Activités d'éradication de la pauvreté financées par d'autres donateurs importants.** Le pays est fortement tributaire de l'aide extérieure. En 2002-2003, les programmes financés par les donateurs représentaient 39% du total des dépenses publiques et 61% du budget d'investissement. Les principaux donateurs dans les domaines de l'agriculture et du développement rural sont l'Allemagne, l'Australie, la France, le Japon, le Luxembourg, la Suède, la Suisse, la Commission européenne, la Banque asiatique de développement, le Fonds de développement international de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, la Banque mondiale et le FIDA.

7. **La stratégie du FIDA en République démocratique populaire lao.** La stratégie établie par le FIDA pour le pays consiste à promouvoir la croissance économique et l'amélioration durable des moyens de subsistance des ruraux pauvres, des femmes et des groupes vulnérables. Le FIDA apportera son concours à l'instauration d'un mode de développement qui soit axé sur les personnes et les communautés et qui permette de renforcer les capacités dont les pauvres et leurs organisations ont besoin pour tirer parti, de manière efficiente et efficace, des ressources et des services à leur disposition pour forger leur propre développement économique et social. La stratégie établie pour le pays permettra d'aider le gouvernement, par un appui de type programme, à mettre en œuvre la SNCEP et à réaliser les objectifs de développement du Millénaire, en coordination avec le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

8. **Justification du programme.** Le programme a plusieurs raisons d'être: a) il s'agit du premier programme de développement bénéficiant d'une aide extérieure qui appuie directement la mise en œuvre de la SNCEP, et les investissements qu'il prévoit cibleront les districts pauvres et très pauvres identifiés dans ladite stratégie; il a été conçu de façon à contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. b) Le développement rural est au cœur des démarches entreprises par le gouvernement en faveur du développement et de l'éradication de la pauvreté; il se situe à l'intersection des priorités sectorielles que sont le maintien d'une forte croissance économique et la réduction de la pauvreté, et des interventions destinées à élargir les perspectives économiques et sociales des ménages ruraux pauvres. c) Le programme apportera des réponses aux problèmes actuels que posent les politiques de développement rural et de réinstallation, en aidant les populations réinstallées à améliorer leurs moyens de subsistance par des investissements dans le développement économique et social, la gestion des ressources naturelles, et les services économiques et sociaux. d) Le renforcement des capacités nationales nécessaires à l'analyse des politiques permettra au programme de fournir un éclairage utile à la formulation de futures politiques en faveur des pauvres à l'appui de la SNCEP, par exemple dans les domaines de l'attribution des terres, de l'élimination progressive de la culture itinérante, de l'autonomisation des femmes, et du processus de décentralisation et des procédures associées.

DEUXIÈME PARTIE - LE PROGRAMME

A. Zone du programme et groupe cible

9. **La zone du programme** recouvre dans sa partie Sud trois districts de la province d'Attapeu (8 246 km²) et dans sa partie Nord cinq districts de la province de Sayabouri (8 492 km²), qui ont tous été définis dans le cadre de la SNCEP comme pauvres ou très pauvres, la proportion de ménages pauvres y étant supérieure ou égale à 50%. Les huit districts visés par le programme réunissent au total 209 783 personnes, soit 36 858 ménages; 25% de la population vit dans la province d'Attapeu et 75% dans celle de Sayabouri. Les ménages se composent en moyenne de 5,7 personnes. Les huit districts comptent au total 373 villages. La densité moyenne de population est de 6 habitants au km² dans la province d'Attapeu, et de 18 dans celle de Sayabouri. L'activité prédominante est l'agriculture de subsistance. Il existe trois grands types d'exploitation agricole, qui sont tous fondés sur la culture du riz: a) la riziculture de montagne; b) la riziculture irriguée de plaine; c) la riziculture pluviale de plaine. La riziculture de montagne est l'activité la plus répandue. Le riz est fréquemment associé à d'autres cultures, telles que le maïs, le sésame et les légumes. La plupart des familles ont du bétail et pratiquent l'élevage extensif, en liberté. Les principales difficultés qui se présentent dans la zone du programme sont que: a) les terres attribuées ne permettent pas aux populations des montagnes ou aux populations réinstallées dans les plaines d'obtenir une alimentation et des revenus suffisants; b) les connaissances techniques requises pour pratiquer l'agriculture de plaine font défaut; c) les infrastructures sociales sont insuffisantes, par exemple l'approvisionnement en eau potable, les écoles, les dispensaires et les routes de desserte; et d) il y a des engins non explosés dans la province d'Attapeu.

10. **Le groupe cible** se composera de 26 000 ménages pauvres et exposés à l'insécurité alimentaire vivant dans les terres d'altitude et de ménages qui ont récemment quitté les montagnes reculées pour s'installer dans des zones plus faciles d'accès. Les femmes constitueront une part importante du groupe cible, en raison de leur statut social défavorisé et du rôle considérable qui est le leur dans les activités de production et l'accomplissement des tâches domestiques. Les jeunes ruraux sans emploi seront largement inclus car ils seront appelés à contribuer au développement économique à l'échelle nationale et locale et à la stabilité sociale.

11. **La stratégie de ciblage** sera: a) centrée sur les moyens de subsistance des communautés et des ménages locaux; b) dirigée vers les populations démunies, les femmes et les groupes marginalisés des villages pauvres situés dans les montagnes, et des villages mixtes ou réinstallés dans les plaines; c) axée sur la sécurité alimentaire, l'éducation de base, la prestation de services de santé et l'accès aux soins; d) décentralisée au profit des bénéficiaires et des autorités locales qui en assureront la gestion et la

responsabilité; et e) organisée par zones, avec des interventions intégrées. Le programme ciblera 207 villages dans lesquels 30% des ménages au moins ont été définis comme pauvres. Dans les villages visés, des méthodes participatives seront appliquées, par exemple pour classer les habitants selon leurs richesses, afin d'apporter la confirmation que les candidats retenus dans la communauté pour participer aux groupes d'activité réunissent bien les conditions requises. Des mécanismes d'auto-ciblage seront également utilisés autant que possible dans l'intérêt des différents groupes de pauvres, dont les femmes.

12. **Problématique hommes-femmes:** l'indicateur sexospécifique du développement humain de la République démocratique populaire lao est de 0,518, ce qui place le pays au 135^{ème} rang sur 175 pays. Les femmes et les filles appartenant aux minorités ethniques sont la catégorie sociale la plus défavorisée. Les conséquences plus larges de la pauvreté sont particulièrement lourdes pour les femmes rurales, notamment les femmes des minorités vivant dans les montagnes. Ces dernières ont une journée de travail bien plus longue que les hommes et assument 70% des tâches agricoles et domestiques tout en élevant les enfants en bas âge. Le taux de mortalité infantile est de 87 pour mille naissances vivantes. La durée de la scolarité des femmes est de trois ans en moyenne (deux en milieu rural), contre quatre pour les hommes. Le taux d'alphabétisation des femmes est de 59,1%, contre 81,7% pour les hommes. Les femmes appartenant aux minorités ethniques représentent 70% des effectifs d'analphabètes. Les filles abandonnent généralement l'école primaire après une ou deux années d'études. Aussi, rares sont les femmes des minorités ethniques qui conservent l'usage d'une langue autre que leur langue maternelle, qui entreprennent une activité formelle ou informelle, ou qui trouvent un emploi dans l'industrie ou dans le secteur public.

B. Objectifs et portée

13. L'objectif global du programme est d'assurer la croissance économique et l'accroissement soutenu des moyens de subsistance des ruraux pauvres (dont les femmes et d'autres groupes vulnérables) dans les huit districts couverts par le programme. Les résultats attendus sont définis comme suit: a) les communautés ont la maîtrise de leur propre développement, y compris de l'exploitation des infrastructures sociales, selon des modalités propres à réduire la pauvreté, durables, participatives et soucieuses d'égalité entre les sexes; b) les systèmes durables d'exploitation agricole et de gestion des ressources naturelles, et les activités rémunératrices hors de l'exploitation permettent aux communautés d'assurer leur subsistance et un revenu, en tirant parti de services de microfinance rurale et d'autres prestations; c) les communautés ont accès aux routes de desserte locale dont elles ont besoin pour mener à bien leurs activités de développement; et d) le développement rural, participatif et décentralisé, est géré, coordonné et soutenu par le gouvernement et par d'autres prestataires de services d'une manière durable, transparente, soucieuse d'égalité entre les sexes et favorable aux pauvres.

C. Composantes

14. Le programme sera articulé autour de quatre composantes: a) développement social; b) développement économique et gestion des ressources naturelles; c) infrastructures rurales; et d) développement et renforcement institutionnels.

Le développement social

15. Ladite composante sera déclinée en sous-composantes, comme suit: a) développement communautaire; b) santé; c) éducation; et d) désintoxication et réadaptation des toxicomanes (province de Sayabouri). Les résultats escomptés sont les suivants: a) les comités d'administration villageois remplissent effectivement les fonctions d'une organisation villageoise de développement; b) des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement sont installés et des dispensaires ouverts dans les villages visés; c) des écoles primaires et des dortoirs sont construits, et des programmes d'éducation informelle sont réalisés dans les villages visés; et d) les toxicomanes sont guéris et se réinsèrent dans la vie sociale (province de Sayabouri).

16. La sous-composante consacrée au **développement communautaire** vise à renforcer les capacités de la population cible et des organisations à assise villageoise de façon que les communautés mettent à profit l'assistance apportée au titre du programme. Elle constituera la première étape de toutes les interventions menées à l'échelle des villages, et permettra de mettre en relation le groupe cible avec les prestataires de services. Elle consistera à définir de possibles activités de développement et investissements en vue de leur intégration dans les plans de développement villageois et dans le programme de travail et les budgets annuels qui seront exécutés avec l'aide des prestataires de services. L'objectif sera, en collaboration avec les institutions villageoises existantes, de parvenir à: a) renforcer les capacités dont les organisations villageoises ont besoin pour orienter le développement et pour intervenir dans la gestion participative et la réalisation des activités prévues dans le cadre du programme pour réduire la pauvreté; et b) intégrer la problématique hommes-femmes dans les activités menées dans les villages au titre du programme de manière que les femmes puissent y participer pleinement.

17. La sous-composante réservée à la **santé** recouvre la construction ou la remise en état de six dispensaires dans la province d'Attapeu, la fourniture d'équipement et de mobilier médicaux, l'approvisionnement en eau, l'assainissement, l'électrification ou la pose de panneaux solaires, et la formation locale de jeunes infirmières qui travailleront dans les dispensaires. Le Fonds des Nations Unies pour la population est disposé à étudier la demande que lui a adressée le gouvernement en vue de financer un programme parallèle de santé génésique et de promotion de la femme dans les trois districts de la province d'Attapeu couverts par le programme, qui comprend: des cours de recyclage du personnel, la formation d'agents sanitaires bénévoles, des contributions en nature destinées aux activités du fonds renouvelable de médicaments dans les districts et les villages, et l'appui aux programmes de santé maternelle et infantile et aux services de santé génésique. Dans les deux provinces, la sous-composante permettra également de financer l'installation de nouveaux systèmes d'approvisionnement en eau potable - puits, adduction d'eau par gravité, récupération des eaux de pluie - et d'appuyer la construction de latrines, de façon à répondre aux demandes locales exprimées suite aux campagnes de sensibilisation.

18. La sous-composante consacrée à l'**éducation** permettra de: a) construire 21 nouvelles écoles primaires offrant un cycle d'études complet (de la première à la cinquième année d'études) dans la province de Sayabouri et 12 dans celle d'Attapeu, et 9 écoles primaires offrant une partie du cycle (de la première à la troisième année d'études) dans la province d'Attapeu; b) fournir le mobilier ainsi que les fournitures et le matériel scolaires nécessaires; et c) assurer la remise à niveau des enseignants issus de villages de minorités ethniques. Les écoles seront dotées d'un système d'assainissement et d'approvisionnement en eau, pour encourager en particulier la fréquentation des filles. Le programme financera la construction, l'exploitation et l'entretien des dortoirs dans certaines écoles primaires offrant un cycle d'études complet, de sorte que les enfants provenant de villages reculés dans lesquels une telle structure n'existe pas pourront achever leur scolarité primaire. Le programme apportera un appui à l'éducation informelle destinée aux adultes analphabètes de la tranche d'âge des 15-40 ans dans les villages visés.

19. La sous-composante relative à la **désintoxication et à la réadaptation des toxicomanes** appuiera un programme de désintoxication et de réadaptation des toxicomanes dans la collectivité qui sera mené dans la province de Sayabouri, où se cultive l'opium. Une méthode communautaire sera appliquée qui prévoit la création de comités villageois de lutte contre la drogue dans le but de combattre l'usage de drogues dans les villages visés et de venir en aide aux toxicomanes et à leurs proches pendant la cure de désintoxication.

Développement économique et gestion des ressources naturelles

20. Ladite composante est structurée en sous-composantes, exposées ci-après: a) agriculture; b) commercialisation, activités rémunératrices en dehors de l'exploitation, développement du secteur privé et des petites et moyennes entreprises; c) microfinance rurale; et d) gestion des ressources naturelles. Les résultats escomptés sont les suivants: a) les agriculteurs reçoivent l'aide dont ils ont besoin pour adopter des systèmes d'exploitation améliorés et durables; b) les agriculteurs parviennent à augmenter leur revenu par la commercialisation, la transformation et des activités rémunératrices autres qu'agricoles; (c) des

sociétés villageoises d'épargne et de crédit sont créées et fournissent des services financiers durables; et (d) les agriculteurs adoptent des systèmes durables de gestion des ressources naturelles.

21. La sous-composante **agriculture** est axée sur: a) l'agriculture de montagne; b) l'agriculture de plaine; c) le développement de l'élevage; d) l'application d'une nouvelle méthodologie de vulgarisation; et e) l'irrigation. Elle vise à donner aux ménages pauvres les moyens d'atteindre l'autosuffisance alimentaire et d'accroître les revenus qu'ils tirent de leur exploitation. S'agissant de **l'agriculture de montagne**, les moyens de subsistance des ménages agricoles vivant dans les terres d'altitude seront renforcés par: a) l'introduction de la culture du riz aquatique dans les fonds de vallée de montagne qui s'y prêtent; b) la réalisation de démonstrations, participatives et en plein champ, de nouveaux systèmes qui s'appuient sur des techniques valables et des principes éprouvés; c) l'éventuelle expansion de la production de noix de cajou dans la province d'Attapeu; et d) l'aide à l'utilisation de technologies améliorées par les groupes d'activité. Il est prévu d'organiser de manière structurée des démonstrations dans les exploitations et des formations connexes sur deux sites stratégiques par district de façon à introduire des pratiques et des technologies agricoles améliorées, telles que celles qui ont été mises à l'essai dans d'autres régions de la République démocratique populaire lao présentant des caractéristiques culturelles et agroécologiques analogues. Des modes de rotation des cultures et des technologies utilisables dans chacune des zones agroécologiques feront l'objet de démonstrations, et des formations destinées aux villageois, des visites alternées et des journées de démonstration collective dans les champs seront organisées. Les technologies pouvant être retenues pour les démonstrations sont les suivantes: a) la rotation rapide du riz de montagne avec le pois cajan ou le mûrier à papier; b) la culture fourragère pour le bétail; c) la diversification, par le recours à toute une gamme de légumineuses (couvert arboré, couvert végétal et production vivrière), d'arbres fruitiers, de maïs, de piments et de légumes; d) les mesures de conservation des sols, dont l'utilisation optimale des légumineuses, les plantations suivant les courbes de niveau et la valorisation de bandes végétales naturelles nécessitant une faible intensité de travail; e) les clôtures végétales; et f) l'éventuelle introduction de la culture de la noix de cajou dans la province d'Attapeu. S'agissant de **l'agriculture de plaine**, il est nécessaire de procéder à une injection périodique de matériel génétique neuf sous forme de semences de riz améliorées. Les agriculteurs apprendront les techniques nécessaires à la production de semences de riz dans les principaux districts producteurs de riz paddy. Dans les villages d'implantation récente de la province d'Attapeu, les nouveaux arrivants recevront une aide pour enlever les engins non explosés des champs qu'ils défricheront et travailleront pour produire du riz. Dans la province d'Attapeu, l'aide alimentaire sera utilisée pour aider les ménages démunis à défricher la terre, à aménager des rizières, à planter des arbres, à aménager des étangs à poissons, etc. Une expérimentation pilote du système de barrières pièges et des cultures pièges sera menée dans le but de limiter les dégâts provoqués par les rongeurs dans les villages nouvellement établis, les rats provenant de la jungle environnante y consommant fréquemment de 20 à 40% des cultures. S'agissant de **l'élevage**, le programme permettra de renforcer la filière de vaccination, de former et d'équiper de nouveaux vétérinaires villageois afin d'obtenir une couverture correcte des effectifs de bétail, de dispenser des cours de recyclage aux vétérinaires en activité et d'appuyer l'ouverture d'une pharmacie privée par district, et d'annexes si nécessaire. Les vétérinaires percevront des honoraires, et les femmes seront encouragées à se porter candidates. Les ménages d'agriculteurs seront sensibilisés aux avantages que comportent la vaccination et l'administration d'antihelminthiques. Un appui sera apporté aux unités d'élevage de poissons et d'alevinage gérées par des collectifs dans tous les districts visés afin de constituer des étangs à poissons dans les villages. Le programme favorisera l'introduction d'une **nouvelle méthode de vulgarisation** dans les districts et la création d'un réseau d'agents de vulgarisation et de vétérinaires villageois. À l'issue du processus de planification villageois, deux ou trois groupes composés de 10 à 15 représentants de ménages pauvres (90% d'entre eux doivent être pauvres) seront formés dans les villages. Les femmes seront encouragées à en faire partie, ou bien à créer leur propre groupe selon qu'il convient. Les technologies améliorées pourraient viser les cultures annuelles et pérennes, comme les arbres fruitiers et d'autres espèces commerciales, les cultures de montagne, le petit bétail, les pêcheries, le riz paddy amélioré, la production de légumes, les cultures de saison sèche, et la diversification des cultures. La production de biens destinés à la vente devrait avoir des débouchés intéressants. Les membres des groupes recevront un ensemble d'apports, notamment sous forme d'outillage et de plants et semences; ils verseront le montant

correspondant à la valeur de ces derniers au fonds renouvelable établi par le groupe et à la date convenue par le groupe. Un agent de vulgarisation spécialisé dans les systèmes d'exploitation agricole de l'Office de district de l'agriculture et des forêts dispensera une formation sur le terrain aux membres des groupes; ainsi seront-ils amenés à devenir eux-mêmes des vulgarisateurs ou des vétérinaires villageois. L'Office provincial de l'agriculture et des forêts fournira un appui technique et une formation au personnel des services correspondants au niveau des districts. En matière d'irrigation, les deux petits systèmes d'adduction d'eau par gravité proposés par la province d'Attapeu visent principalement les nouveaux arrivants des villages; une étude de faisabilité devra être réalisée préalablement à tout engagement de fonds d'investissement, et il y aura deux conditions à remplir: a) des certificats temporaires d'utilisation des terres seront délivrés à chacun des bénéficiaires au moment de la conception du système et b) la responsabilité de l'exploitation et de l'entretien du système sera confiée aux groupes d'usagers selon des modalités appropriées, notamment la perception de redevances pour financer le système. Lorsque les conditions seront favorables, le programme aidera les groupes d'agriculteurs à: a) aménager des champs avec des digues qui retiennent l'eau de pluie pour cultiver le riz paddy; et b) installer des dispositifs de micro-irrigation couvrant 7 ha au maximum dans les fonds de vallée de montagne, en construisant des gabions ou d'autres ouvrages de dérivation des eaux, des canaux et éventuellement des terrasses. Les groupes d'usagers de l'eau seront constitués préalablement à toute construction et ils recevront une formation axée sur tous les aspects liés à la construction, l'exploitation et l'entretien d'un système d'irrigation, ainsi qu'à l'agriculture irriguée.

22. **Commercialisation, création de revenus autres qu'agricoles, développement du secteur privé et des petites et moyennes entreprises.** La première étape consistera à réaliser une analyse détaillée de la situation et à formuler des stratégies pour les districts des deux provinces, de façon à déterminer où et quand des interventions seront menées dans un marché donné pour favoriser la prestation de services d'appui aux activités commerciales. L'aide apportée au titre du programme pourra alors être orientée vers les segments d'activité recelant le plus grand potentiel, qu'il s'agisse d'activités de transformation simple ou de calibrage dans l'exploitation, ou d'activités rémunératrices non agricoles. Les groupes d'activité recevront une formation adaptée de sorte qu'ils pourront apporter de la valeur ajoutée à leurs produits. La création d'associations professionnelles d'entreprises sera encouragée. Le programme a pour objet de: a) relever le niveau des prix à la ferme en fournissant aux groupes de producteurs des informations de meilleure qualité sur les débouchés et sur les cours des marchés repérés; b) créer des groupes selon les produits pour la commercialisation des produits agricoles et autres qu'agricoles, et pour la transformation des produits de l'agriculture, de l'élevage et des produits forestiers non ligneux; et c) construire de petits centres pour le commerce. Un service d'information sur les prix pratiqués sur les marchés sera mis en place à l'intention des services gouvernementaux, du personnel du programme sur le terrain, des comités d'administration villageois, et des dirigeants des groupes de production agricole et des groupes d'activité. Des ateliers périodiques consacrés à la commercialisation, à la transformation et à l'exportation des produits seront financés au titre du programme à l'échelle des districts et des provinces; ils permettront de convenir de stratégies et de définir des plans d'action visant à développer les filières de commercialisation contrôlées localement qui apportent de la valeur ajoutée aux produits issus du secteur primaire dans la zone du programme.

23. **Microfinance rurale.** Le programme permettra de créer des sociétés d'épargne et de crédit à assise villageoise dans les villages visés dont la population est déjà insérée dans l'économie de marché. Les activités de microfinance seront étroitement liées à la création de revenus dans l'exploitation comme en dehors. Les grandes caractéristiques des sociétés d'épargne et de crédit seront les suivantes: a) il s'agit d'entités collectives ou à assise communautaire, indépendantes et soumises à un contrôle démocratique, autonomes d'un point de vue administratif; b) les réunions des membres sont périodiques et l'épargne obligatoire; c) les prêts sont accordés au titre d'un fonds dont les ressources propres constituent une part importante et qui est alimenté par l'épargne et les produits des intérêts; d) les taux d'intérêt sont fixés aux taux du marché et les modalités sont celles de prêts à court terme, avec des aménagements possibles; e) les prêts individuels sont analysés et approuvés par le groupe; f) la pression des pairs tient lieu de mécanisme de garantie des prêts; et g) les taux de remboursement sont proches de 100%, de manière à assurer le

recouvrement de tous les coûts. La période d'épargne initiale s'étalera sur une période de six à huit mois environ, et les dons de contrepartie seront d'un montant de cinq à neuf mois supérieurs à l'épargne, pour éviter d'entamer la discipline des épargnants. Du personnel spécialisé sera recruté dans le cadre du programme, qui sera appelé à jouer un rôle déterminant en dispensant formation et conseils aux sociétés villageoises d'épargne et de crédit. L'Union des femmes lao travaillera en coordination avec les spécialistes de la microfinance pour aider, le cas échéant, les groupes de femmes qui souhaiteraient adhérer aux sociétés d'épargne et de crédit. La stratégie de microfinance permettra d'intégrer dans les sociétés d'épargne et de crédit les fonds renouvelables, les banques d'élevage, etc. qui existent déjà dans les villages.

24. **Gestion des ressources naturelles.** Pour commencer, il sera procédé à une évaluation des résultats et des impacts de l'aménagement et de l'attribution des terres dans tous les villages ciblés. Si les terres destinées à la production sont manifestement inadéquates, un nouvel exercice de répartition des terres sera engagé. Les zones recevant des migrants ne seront pas visées avant la fin du processus de réinstallation des populations. Si les résultats obtenus par le zonage révisé de l'aménagement des terres, ou par le système existant d'aménagement et d'attribution des terres sont concluants, alors ils serviront de base à la poursuite de l'amélioration de la gestion communautaire des ressources naturelles, par exemple des forêts villageoises, des produits forestiers non ligneux et, éventuellement, des ressources des pêcheries. La communauté sera chargée de la gestion de la production forestière selon des règles convenues ayant été établies de manière participative; aussi, les villageois pourront veiller à ce que l'extraction de produits forestiers ligneux et non ligneux s'opère dans un souci de durabilité, et mettre à profit leurs connaissances locales pour préserver les ressources des forêts, le bassin versant et la biodiversité qu'il renferme. Selon que de besoin, des pépinières villageoises privées seront créées de manière à obtenir les plants voulus. Les familles intéressées auront la possibilité de mettre sur pied des groupes d'activité qui s'occuperont des forêts communautaires, et de développer la production et la commercialisation des produits forestiers non ligneux.

Infrastructures rurales

25. Cette composante se déclinera en deux sous-composantes: a) la construction de routes de desserte locale et b) celle d'entrepôts à l'appui des activités vivres-contre-travail. La composante consacrée aux infrastructures rurales doit permettre d'obtenir, à un bon rapport coût-efficacité, des routes de desserte locale et des entrepôts pour l'aide alimentaire. Les investissements routiers sont destinés à relier les villages ciblés aux réseaux routiers qui existent localement, ou aux réseaux dont la construction et le financement sont programmés. Il s'agit de construire 117 km de routes rurales dans la province d'Attapeu et 160 km dans celle de Sayabouri. Afin que les investissements routiers soient pérennes, il est prévu: a) d'allouer des fonds à l'amélioration des nouvelles routes deux ans après leur achèvement; b) d'affecter spécialement des fonds à l'entretien courant des routes par les autorités provinciales; et c) de conclure des accords officiels par lesquels les villageois sont tenus d'entretenir certains tronçons prédéfinis. Les propositions de route sont classées en fonction de six critères: a) la population; b) les besoins exprimés par les bénéficiaires; c) la complémentarité avec d'autres initiatives de développement; d) le potentiel de développement de la zone desservie; e) l'état de la route devant faire l'objet d'une réfection; et f) le coût estimatif des travaux. En outre, le programme permettra de financer trois petits entrepôts afin d'appuyer les activités vivres-contre-travail.

Développement institutionnel et renforcement des capacités

26. Les deux sous-composantes sont: a) le renforcement des capacités nécessaires à l'analyse des politiques; et b) la gestion et la coordination du programme d'investissements. Les résultats attendus sont les suivants: a) le Ministère des affaires étrangères, le Ministère de l'agriculture et des forêts et le Comité de planification et d'investissement ont des capacités accrues en matière d'analyse des politiques qui leur permettent d'émettre des recommandations avisées à l'intention des responsables gouvernementaux chargés de l'élaboration des politiques relatives à la réduction de la pauvreté, au développement rural, à l'autonomisation des femmes et d'autres politiques en faveur des pauvres; et b) les activités prévues au titre

du programme sont réalisées dans les deux provinces conformément à l'accord de financement du programme conclu avec le FIDA.

27. La sous-composante liée au **renforcement des capacités nécessaires à l'analyse des politiques** vise à donner au gouvernement les moyens de: a) documenter tout élément utile - les enseignements tirés, les pratiques optimales et les innovations pouvant être mises à profit - provenant de l'expérience acquise par le gouvernement, le FIDA, l'Agence allemande de coopération technique et, éventuellement, d'autres programmes de réduction de la pauvreté rurale bénéficiant d'un appui bilatéral et multilatéral; b) analyser et diffuser les enseignements et évaluer leur incidence sur de futurs exercices de formulation et d'amélioration des politiques; c) introduire ces informations dans les mécanismes gouvernementaux d'élaboration des politiques; et d) amorcer un dialogue avec les responsables de la formulation des politiques concernant l'impact des politiques de développement rural sur les populations pauvres et l'élaboration de nouvelles politiques gouvernementales en leur faveur. Les domaines d'application sont la décentralisation de la planification, du financement et de la mise en œuvre, le développement rural, l'attribution des terres, la fixation des cultures itinérantes, et l'autonomisation des femmes. Le programme assurera le financement de contrats avec: a) le Ministère de l'agriculture et des forêts, l'autorité publique responsable de la coordination du développement rural à l'échelon national; et b) le Comité de planification et d'investissement, qui est chargé de la formulation et de la supervision de la SNCEP. Par ailleurs, il est prévu de concevoir et d'administrer un site web, de préparer des études de cas et des documents directifs, et d'organiser des ateliers et des séminaires. Toute leçon tirée, pratique optimale ou innovation pertinente sera incluse dans le programme de travail et les budgets annuels des projets et programmes du FIDA en cours de réalisation et d'autres initiatives. Le Département de la coopération internationale rattaché au Ministère des affaires étrangères assumera la responsabilité globale de la sous-composante considérée; il mettra sur pied une petite unité d'analyse des politiques qu'il dotera en matériel et en effectifs et qui recevra l'appui de consultants nationaux et d'un assistant technique international à temps partiel fourni par l'Agence allemande de coopération technique.

28. **Gestion et coordination du programme d'investissements.** Il s'agit: a) d'internaliser la gestion et la coordination du programme dans la structure et les systèmes du gouvernement; b) de garantir que le programme est axé sur les districts en déléguant aux districts et aux villages l'autorité, les ressources financières et humaines, et la responsabilité de la planification, du financement et de l'exécution; et c) d'instaurer parmi les prestataires de services dans les provinces et les districts une culture de travail qui soit participative et tienne compte des besoins des femmes. Du personnel sera engagé sous contrat s'il n'est pas possible de détacher des fonctionnaires gouvernementaux en nombre suffisant et qui aient les compétences voulues. Le programme permettra de financer les réunions et ateliers annuels des comités de coordination du développement économique et social de la province et du district, qui sont chargés de coordonner toutes les activités de développement dans la zone du programme, afin d'assurer la planification et le suivi à l'échelle des provinces et des districts. Le programme sera doté d'un bureau de liaison de dimension réduite à Vientiane.

D. Coûts et financement

29. **Coûts du programme.** Le coût total du programme, y compris les provisions pour aléas, les droits et les taxes, est estimé à 25,95 millions de USD. La date prévue pour l'achèvement du programme se situera huit ans après la date d'entrée en vigueur du prêt, et la clôture du prêt interviendra six mois après la date d'achèvement du programme.

Tableau 1: Résumé des coûts du programme
(en USD)

Composante	Monnaie locale	Devises	Total	% en devises	% des coûts de base
Développement social	2 892 191	1 066 739	3 958 930	27	16
Développement économique et gestion des ressources naturelles	6 657 397	1 465 754	8 123 151	18	34
Infrastructures rurales	4 988 342	1 303 932	6 292 273	21	26
Développement institutionnel et renforcement des capacités	2 673 851	3 096 110	5 769 961	54	24
Coûts de base totaux	17 211 781	6 932 535	24 144 315	29	100
Provisions pour aléas d'exécution	105 326	78 541	183 867	43	1
Provisions pour aléas monétaires	1 206 744	410 210	1 616 954	25	7
Coût total du programme	18 523 851	7 421 285	25 945 136	29	107

Tableau 2: Plan de financement^a
(en milliers de USD)

Composante	Prêt du FIDA		Don du FIDA		Programme alimentaire mondial		Agence allemande de coopération technique		Service allemand du développement		Bénéficiaires		Gouvernement de la République démocratique populaire lao		Total		Devises	Monnaie locale (hors taxes)	Droits et taxes
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%			
Développement social	2 750	64,3	-	-	-	-	207	4,8	-	-	705	16,5	616	14,4	4 278	16,5	1 154	2 839	285
Développement économique et gestion des ressources naturelles	5 496	62,8	129	1,5	1 100	12,6	451	5,2	259	3,0	501	5,7	814	9,3	8 752	33,7	1 579	6 965	208
Infrastructures rurales	5 199	77,2	-	-	222	3,3	-	-	-	-	26	0,4	1 289	19,1	6 736	26,0	1 396	4 701	640
Développement institutionnel et renforcement des capacités	3 857	62,4	559	9,0	-	-	1 090	17,6	-	-	-	-	673	10,9	6 180	23,8	3 293	2 612	274
Coût total du programme	17 302	66,7	689	2,7	1 323	5,1	1 749	6,7	259	1,0	1 233	4,8	3 392	13,1	25 945	100,0	7 421	17 117	1 407
Financement total du FIDA (prêt et don)	17 991	69,3																	

^a Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.

30. **Financement du programme.** Le programme proposé sera financé par: a) un prêt du FIDA d'un montant de 17,30 millions de USD; b) un don du FIDA d'un montant de 693 000 USD pour financer le renforcement des capacités nécessaires à l'analyse des politiques, relevant de la composante consacrée au développement et au renforcement institutionnels décrite au paragraphe 27, qui fait partie intégrante des besoins d'assistance technique dans la province d'Attapeu; c) une aide du Gouvernement allemand fournie par le biais de l'Agence allemande de coopération technique de près de 1,75 million de USD; d) une aide du Gouvernement allemand fournie par le biais du Service allemand du développement à hauteur de 260 000 USD; e) une aide alimentaire du Programme alimentaire mondial d'une valeur de plus de 1,32 million de USD; f) la contribution des bénéficiaires d'un montant supérieur à 1,23 million de USD; et g) les fonds de contrepartie du gouvernement de près de 3,39 millions de USD correspondant au paiement des droits et des taxes et à une contribution au budget. En outre, le gouvernement apportera une contribution d'environ 1,4 million de USD sous la forme d'une exonération de taxes et de droits pour les véhicules et le personnel d'assistance technique.

31. **Financement rétroactif.** En vertu d'un accord de financement rétroactif conclu pour le prêt du FIDA, le gouvernement pourra, avant la date d'entrée en vigueur du prêt mais après le 15 décembre 2004, effectuer des paiements pour des dépenses admises ne dépassant pas 55 000 DTS (équivalant approximativement à 80 000 USD) pour: a) la planification des activités de la première année du programme; b) des formations et des études; c) l'enquête préliminaire et le tracé des routes de desserte rurale; d) du petit matériel de bureau; et e) les dépenses de fonctionnement.

E. Passation de marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes

32. Les achats de biens et de services financés par le FIDA se feront conformément aux directives établies par le Fonds en la matière. Dans toute la mesure possible, les véhicules, l'équipement et certains services de consultants concernant la province d'Attapeu feront l'objet d'un appel d'offres international. Les décaissements au titre du prêt et du don du FIDA pour des travaux de génie civil, des véhicules, de l'équipement et des contrats dépassant chacun 20 000 USD ne seront effectués que sur présentation de pièces justificatives détaillées. Les décaissements pour des contrats d'un montant équivalant à moins de 20 000 USD seront effectués sur présentation des états de dépenses correspondants. Les travaux de génie civil dans le cadre de la construction d'installations de micro-irrigation et de routes de desserte des villages, du creusement d'étangs de pisciculture, ainsi que du nivellement des sols et de la plantation d'arbres seront réalisés par l'organisme d'exécution compétent, qui fera appel à la main-d'œuvre non qualifiée des communautés locales et/ou des bénéficiaires. Deux comptes spéciaux - un pour chacune des provinces couvertes par le programme - seront ouverts pour recevoir les fonds du prêt du FIDA dans une ou plusieurs banques agréées par le Fonds et seront gérés par le Ministère des finances. Chacune des unités provinciales de coordination du programme se chargera d'ouvrir et de gérer deux comptes pour le programme, l'un étant alimenté par les fonds du prêt et l'autre par la contribution de contrepartie du gouvernement. S'agissant du don du FIDA, le Ministère des finances se chargera d'ouvrir et de gérer un compte bancaire pour le don, libellé en USD, dans une banque agréée par le FIDA. Le Département de la coopération internationale rattaché au Ministère des affaires étrangères se chargera d'ouvrir et de gérer un compte pour le don qui servira à financer les dépenses admises. Les dépenses correspondant aux services de consultants dans la province d'Attapeu seront prélevées soit sur le compte du programme de la province d'Attapeu, soit directement sur le compte bancaire du don, suivant les dispositions des contrats. Un commissaire aux comptes indépendant et agréé par le FIDA procédera annuellement à la vérification de tous les comptes du programme conformément aux normes internationales d'audit. Les comptes et les états financiers vérifiés seront présentés chaque année au FIDA six mois au plus tard après la clôture de l'exercice budgétaire du gouvernement, et ce jusqu'à l'achèvement du programme.

F. Organisation et gestion

33. Conformément à la politique de décentralisation établie par le gouvernement, les responsabilités liées à l'exécution du programme seront déléguées à l'administration provinciale. Les villages seront

responsables de l'exécution, les districts de la planification et de l'établissement des budgets et les provinces de l'orientation stratégique, de la coordination et du suivi. La mise en oeuvre du programme fera intervenir: a) à l'échelon de la province, les comités provinciaux de coordination du développement économique et social, l'unité provinciale de coordination du programme au sein de chaque Département de la planification et des investissements, et les organismes d'exécution; et b) à l'échelon du district, les comités de district de coordination du développement économique et social, l'unité de district de coordination du programme au sein de l'Office du Département de la planification et des investissements, et le personnel des organismes d'exécution intervenant dans le district. Dans les villages, les comités d'administration villageois, les groupes d'activité et d'usagers, et les collectifs prendront une part active à la planification et à la mise en oeuvre du programme. Les organismes de dimension nationale fourniront des avis sur les politiques, des formations spécialisées et un appui technique selon que de besoin. Les contractants du secteur privé réaliseront tous les principaux chantiers et les enquêtes et études s'y rapportant.

34. **Suivi et évaluation et étude de l'impact.** Les modalités de suivi et d'évaluation proposées s'inspireront du guide du FIDA pour le suivi et l'évaluation des projets et refléteront les prescriptions du FIDA relatives à la mesure et au compte rendu des résultats et de l'impact du programme (indicateurs du système de gestion axé sur l'impact et les résultats).

G. Justification économique

35. **Bénéficiaires et avantages.** Lorsque le programme aura atteint son régime maximum, il bénéficiera directement à 26 200 ménages environ, soit 70% de la population rurale des provinces d'Attapeu et de Sayabouri. Les principaux avantages découlant du programme sont les suivants: augmentation de la production agricole, de l'élevage et des produits forestiers non ligneux; amélioration de la sécurité alimentaire des ménages; amélioration de la nutrition; hausse des revenus des ménages pauvres; fixation des cultures itinérantes; et accès accru aux services sociaux et aux marchés. Un avantage important du programme, mais qui n'est pas quantifiable, est que le personnel des organismes intervenant à l'échelle de la province et du district sera en mesure d'assurer la planification, le ciblage, la gestion et la supervision des programmes d'investissement dans l'agriculture et dans les infrastructures selon une méthode participative tenant compte des sexes et des spécificités.

36. **Analyse financière et économique.** Cinq modèles d'exploitation des cultures et de l'élevage par les ménages ont été créés afin d'analyser l'incidence du programme sur les revenus de ces derniers. Ils font apparaître des bénéfices différentiels nets d'un montant important (de 193 USD à 341 USD par an) et un rendement du travail élevé. Les incitations financières devraient être suffisantes pour conduire les agriculteurs à adopter des pratiques améliorées d'agriculture et d'élevage. Le taux global de rendement économique se situe à 10%. Il convient de noter le coût élevé que représente la fourniture de services dans les zones reculées et montagneuses du pays, qui se caractérise par une faible densité de population.

H. Risques

37. Le programme ne comporte pas de risques techniques majeurs. Les propositions s'appuient sur des expériences concluantes menées en République démocratique populaire lao et dans la région, notamment de promotion de technologies récemment mises au point et éprouvées dans le but de fixer l'agriculture itinérante. La principale difficulté qui se pose est celle de l'insuffisance des capacités institutionnelles, combinée à l'absence de pratique de méthodes participatives, mais le programme accorde une place importante au renforcement des capacités, notamment à la formation sur le tas et à l'assistance technique pour appuyer l'exécution du programme. Le principal risque lié au développement des infrastructures est que les usagers ne s'acquittent pas de l'exploitation, de l'entretien et du financement de l'irrigation, de l'approvisionnement en eau potable, ou des routes de desserte villageoises. Le programme a été conçu de manière à contrer ce risque en prévoyant un processus de développement communautaire, une planification au sein des villages, et une formation à l'intention des comités d'administration villageois, des groupes d'usagers, et des comités d'entretien des routes. En outre, la délivrance de certificats temporaires

d'utilisation des terres constitue un préalable au démarrage de tout investissement dans l'irrigation et garantit que les bénéficiaires seront associés au projet et qu'ils pourront se l'approprier. Il existe enfin un risque que les réinstallations de populations ne perturbent les activités de développement. Les dispositions suivantes seront prises: a) les populations réinstallées bénéficieront d'un appui en vue d'améliorer leurs moyens de subsistance et d'infrastructures matérielles et sociales; b) les zones montagneuses et les villages accueillant des populations réinstallées ou mixtes dans les plaines seront pourvus d'infrastructures matérielles et sociales et recevront des services d'appui, dans toute la mesure possible; et c) les enseignements tirés seront pris en compte dans le module d'analyse des politiques ainsi que dans les activités menées ultérieurement au titre du programme, une fois inclus dans le programme de travail et budget annuels.

I. Impact sur l'environnement

38. Globalement, le programme n'aura aucun effet irréversible sur l'environnement. Conformément aux procédures établies par le FIDA, une analyse de la situation et de l'impact écologiques a été préparée pendant l'élaboration du programme. Le programme relève de la catégorie «B».

J. Aspects novateurs

39. Le programme introduit un certain nombre de nouveautés dans la façon dont le FIDA intervient en République démocratique populaire lao: a) la méthode appliquée appuie la SNCEP par un programme d'investissements axé sur les districts pauvres et très pauvres identifiés dans la stratégie; b) le programme contient un mécanisme par lequel l'expérience acquise pendant l'exécution du programme est traitée dans un module d'analyse des politiques afin d'en tirer parti dans la formulation des politiques pour tous les aspects liés à la réduction de la pauvreté et à la décentralisation; et c) les comités d'administration villageois ont des capacités et des responsabilités plus importantes en matière de développement, ce qui dispense de créer en parallèle des comités de développement séparés.

TROISIÈME PARTIE – INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ

40. Un accord de financement entre la République démocratique populaire lao et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel l'assistance financière proposée sera consentie au gouvernement bénéficiaire. Un résumé des garanties supplémentaires importantes incluses dans l'accord de financement négocié est joint en annexe.

41. La République démocratique populaire lao est habilitée, en vertu de ses lois, à contracter un emprunt auprès du FIDA.

42. Je certifie que l'assistance financière proposée est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.

QUATRIÈME PARTIE – RECOMMANDATION

43. Je recommande que le Conseil d'administration approuve l'assistance financière proposée en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: Que le Fonds fera à la République démocratique populaire lao un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à onze millions trois cent mille droits de tirage spéciaux (11 300 000 DTS) venant à échéance le 15 avril 2045 ou avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de services de trois quarts de point (0,75%) l'an et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.

DÉCIDE EN OUTRE: Que le Fonds fera à la République démocratique populaire lao un don en diverses monnaies d'un montant équivalant à quatre cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (450 000 DTS) qui sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.

Le Président
Lennart Båge

**RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES
DANS L'ACCORD DE FINANCEMENT NÉGOCIÉ**

(Négociations conclues le 18 mars 2005)

1. Les comptes ci-après seront ouverts aux fins du programme:
 - a) Le Département de la planification et des investissements de la province d'Attapeu (DPI-AP) ouvrira et tiendra dans une banque ayant l'agrément du FIDA un compte courant libellé en dollars des États-Unis auquel sera versé le produit du prêt et du don destiné à l'exécution du programme dans la province d'Attapeu (sous-programme AP) et sur lequel seront payées les activités réalisées au titre dudit sous-programme conformément au programme de travail et budget annuel (PTBA-AP) (compte du programme AP). Le Gouvernement de la province d'Attapeu autorisera le coordonnateur provincial du programme à gérer le compte du programme AP.
 - b) Le Département de la planification et des investissements de la province de Sayabouri (DPI-SP) ouvrira et tiendra dans une banque ayant l'agrément du FIDA un compte courant libellé en dollars des États-Unis auquel sera versé le produit du prêt destiné à l'exécution du programme dans la province de Sayabouri (sous-programme AS) et sur lequel seront payées les activités réalisées au titre dudit sous-programme conformément au programme de travail et budget annuel (PTBA-SP) (compte du programme SP). Le Gouvernement de la province de Sayabouri autorisera le coordonnateur provincial du programme à gérer le compte du programme SP.
 - c) Le Ministère des affaires étrangères ouvrira et tiendra dans une banque ayant l'agrément du FIDA un compte courant libellé en dollars des États-Unis auquel sera versé le produit du prêt et du don pour la sous-composante renforcement des capacités d'analyse des politiques (sous-programme analyse des politiques), y compris le produit du don provenant du compte bancaire du don, et sur lequel seront payées les activités réalisées au titre dudit sous-programme conformément au programme de travail et budget annuel du Ministère des affaires étrangères (compte du programme du Ministère). Le Directeur général du Département de la coopération internationale du Ministère des affaires étrangères sera autorisé à gérer le compte du programme du Ministère.
2. Le Gouvernement mettra le produit du prêt et du don à la disposition des organismes chefs de file du programme, à titre de don, sous forme de virements trimestriels prélevés à l'avance sur le compte spécial ou le compte bancaire du don pertinent, selon le cas, pour versement au compte du programme correspondant, conformément aux montants estimés dans les PTBA respectifs pour l'exécution des activités relevant du sous-programme considéré pendant le trimestre.
3. a) Pendant l'exécution du programme, le Gouvernement mettra à la disposition des organismes chefs de file du programme des fonds de contrepartie prélevés sur ses propres ressources, jusqu'à concurrence d'un montant global approximatif de 3 390 000 USD, conformément aux procédures nationales généralement suivies en matière d'aide au développement. À cette fin, le Gouvernement ouvrira au budget de chaque exercice des crédits correspondant au montant des fonds de contrepartie prévu dans le PTBA de l'année d'exécution considérée et mettra ces crédits à la disposition de chaque institution chef de file participant au projet, à l'avance. À cette fin, le Gouvernement mettra les fonds de contrepartie à la disposition des institutions chefs de file participant au programme, dès que possible mais en tout état de cause au plus tard 90 jours suivant la date d'entrée en vigueur, pour aider au financement des six premiers mois d'exécution du programme conformément aux PTBA des sous-programmes considérés.

b) Le Gouvernement veillera à ce que l'assistance fournie par l'Agence allemande de coopération technique (GTZ) et le Programme alimentaire mondial (PAM) soit mise à la disposition des institutions chefs de file participant au programme, conformément aux PTBA respectifs desdites institutions.

4. Le DPI-AP et le DPI-SP vireront tous les trois mois, à l'avance, les fonds disponibles et autres ressources prévues dans leurs PTBA respectifs, par prélèvement sur les comptes de leurs programmes, à:

chaque district couvert par les sous-programmes considérés, conformément aux PTBA respectifs, en vue de l'exécution des activités prévues par les sous-programmes au niveau des districts. Lesdits fonds seront virés aux sous-comptes de district qui seront ouverts et tenus dans des comptes ayant l'agrément du FIDA par chaque bureau de planification de district (BPD) avec l'autorisation du chef de district (sous-comptes de district); et

chaque organisme provincial d'exécution des sous-programmes pertinents, c'est-à-dire le Bureau provincial de l'agriculture et de la foresterie, le Département des communications, des transports, des postes et de la construction, le Département de la santé publique, le Département de l'éducation et l'Union féminine lao. Lesdits fonds seront virés aux sous-comptes provinciaux qui seront ouverts et tenus dans des banques ayant l'agrément du FIDA par chacun des organismes d'exécution susmentionnés avec l'autorisation du directeur de l'organisme intéressé.

5. Le DPI-AP, DPI-SP et Département de la coopération internationale du Ministère des affaires étrangères établiront des états financiers rendant compte de toutes les ressources et dépenses liées aux opérations relevant de leurs sous-programmes respectifs. Le DPI-AP et le Département de la coopération internationale du Ministère des affaires étrangères communiqueront des états financiers touchant leurs sous-programmes respectifs au DPI-SP pour être regroupés en trois états financiers établis par sous-programme (états financiers consolidés) dans les deux mois suivant la fin de chaque exercice. Par la suite, le DPI-SP soumettra les états financiers consolidés au FIDA dans les trois mois suivant la fin de chaque exercice.

6. **Pratiques de gestion des pesticides.** Afin de maintenir de saines pratiques environnementales, comme requis par l'article 7.15 des Conditions générales applicables au financement du développement agricole (ci-après dénommées les "Conditions générales"), les parties suivent, dans le cadre du programme, des pratiques appropriées en matière de gestion des pesticides et, à cette fin, le Gouvernement veille à ce que les pesticides fournis dans le cadre du programme ne comprennent aucun pesticide qui soit interdit par le Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et ses avenants, soit visé aux tableaux 1 (très dangereux) et 2 (dangereux) de la Recommended Classification of Pesticides by Hazard and Classification, 1996-1997 de l'Organisation mondiale de la santé et ses avenants.

7. **Suivi.** Dans les six mois suivant la date d'entrée en vigueur, le DPI-AP, le DPI-SP et le Département de la coopération internationale du Ministère des affaires étrangères institueront un système de suivi et évaluation jugé satisfaisant par le FIDA. Le système de suivi et évaluation comportera, entre autres, des évaluations annuelles de l'impact des activités sur les bénéficiaires et des capacités de suivi des indicateurs du système de gestion de l'impact et des résultats du FIDA, comme spécifié par celui-ci.

8. **Exonération fiscale.** Le Gouvernement, outre les fonds de contrepartie qu'il doit fournir pour l'exécution du programme, exonérera d'impôt l'importation, l'acquisition et la fourniture de biens et de services ainsi que de matériel, de véhicules et de motocyclettes aux fins du programme, et exonérera

d'impôt la rémunération du personnel national et international du programme dont les services seront financés au moyen du prêt et du don ou prendra à sa charge le paiement des impôts correspondants.

9. **Assurance du personnel du programme, des véhicules et du matériel.** Le Gouvernement veillera à ce que, pendant l'exécution du programme: i) le personnel du programme soit assuré contre les risques de maladie et d'accident selon les pratiques habituelles en vigueur dans la fonction publique nationale; et ii) tous les véhicules, le matériel et toutes les installations utilisées aux fins du programmes soient assurés contre le vol et les accidents (y compris l'incendie et la responsabilité aux tiers) conformément à de saines pratiques commerciales, de manière à pouvoir en assurer le remplacement en cas de perte.

10. **Dotation en personnel.** Les organismes chefs de file chargés du programme dans les deux provinces fourniront du personnel qualifié en nombre suffisant, comme périodiquement convenu avec le FIDA, et notamment, sans que cette énumération ait un caractère limitatif, le personnel des agents d'exécution chargés de la réalisation des deux sous-programmes au niveau des provinces et des districts. L'assistance prévue dans le cadre du programme ne sera fournie aux agents d'exécution et au district que lorsque tous les postes convenus auront été pourvus par du personnel qualifié.

11. **Recrutement du personnel du programme.** Le personnel du programme sera constitué au moyen du redéploiement du personnel actuellement employé par le Gouvernement ainsi que de personnes recrutées à l'extérieur pour être affectées à plein temps à l'exécution du programme. Ce redéploiement et ce recrutement externe se feront selon un processus de sélection transparent ayant l'agrément du FIDA, sur la base d'un calendrier convenu, les différentes étapes comportant la création d'un comité de sélection du personnel au niveau des provinces et des districts (composé de représentants des agents d'exécution et présidé par le directeur du Département du personnel et de l'organisation intéressés), la publication d'avis de vacance de poste à la fois dans les régions couvertes par le programme et dans les ministères intéressés, la présélection des candidats et les entrevues. Les candidats sélectionnés devront posséder les qualifications et l'expérience stipulées dans les définitions d'emploi et mandats approuvés par le FIDA.

12. **Rapports d'audit.** Dans les 90 jours suivant la date d'entrée en vigueur, le Gouvernement, en collaboration avec les trois institutions chefs de file (Gouvernement de la province d'Attapeu; Gouvernement de la province de Sayabouri; et Département de la coopération internationale du Ministère des affaires étrangères) désigneront, avec l'approbation **préalable** du FIDA, des auditeurs indépendants chargés de vérifier les états financiers consolidés du programme.

13. **Cadres affectés au programme.** Aucun des cadres affectés au programme (les chargés du programme de pays et les responsables des finances, de la comptabilité et de la planification des unités provinciales de coordination du programme (UPCP), le personnel des unités de district chargées de la coordination du programme (UDCP) et le personnel du service du Département de la coopération internationale chargé de la formulation des politiques) ne sera muté avant, au plus tôt, l'achèvement du bilan à mi-parcours, sauf en cas de faute professionnelle ou si leurs services ne donnent pas satisfaction, auquel cas le Gouvernement – agissant par l'entremise des institutions chefs de file intéressées – consultera préalablement le FIDA. Par la suite, les mutations de cadres se feront en consultation avec le FIDA au moins trois mois avant la date prévue.

14. **Égalité entre les sexes.** Le Gouvernement veillera à ce qu'il soit dûment tenu compte de l'égalité entre les sexes dans les régions du programme en ce qui concerne aussi bien les bénéficiaires de celui-ci que le recrutement du personnel. À cette fin, le Gouvernement veillera, entre autres, à ce que, toutes autres choses égales par ailleurs, la préférence soit accordée aux candidates dans le recrutement du personnel du programme et à ce que les femmes constituent 50 pour cent du total des

représentants des villages aux ateliers de planification de district et aux ateliers annuels d'évaluation d'impact.

15. **Comptabilité du programme.** Le Département de la coopération internationale du Ministère des affaires étrangères et les DPI, chacune pour son propre sous-programme, tiendront et regrouperont les comptes afférents au programme conformément à de saines pratiques comptables et aux procédures comptables suivies par le Gouvernement afin de refléter l'avancement des sous-programmes respectifs et d'identifier les activités réalisées et les sources et utilisations des fonds. Les comptes des sous-programmes refléteront toutes les opérations financières intervenues pendant la période d'exécution considérée, séparément pour le prêt et pour le don, par composante du programme et par catégorie standard de dépenses. Les comptes des sous-programmes seront tenus séparément des comptes budgétaires de routine ou des autres comptes du programme financé au moyen d'autres contributions.

16. **Certificats d'utilisation des sols.** Le Gouvernement veillera à ce que les titres de propriétés foncières et les certificats d'autorisation temporaire d'utilisation des sols soient délivrés aux bénéficiaires des nouveaux systèmes d'irrigation proposés avant leur approbation. Il veillera également à ce que lesdits titres de propriété foncière et les certificats soient établis au nom à la fois du mari et de la femme lorsqu'ils sont délivrés à un couple.

17. **Législation relative aux associations d'usagers des eaux.** Le Gouvernement fera en sorte que les décrets, lois, règles et règlements concernant la constitution, l'enregistrement, les droits et les obligations des associations d'usagers des eaux et, notamment, leur capacité de s'établir et de posséder, d'exploiter et d'entretenir l'infrastructure nécessaire demeurent en place pendant l'intégralité de la période couverte par l'exécution du programme. Il veillera également à ce que ces lois, règles et règlements ne soient pas amendés ou modifiés d'une manière qui limiterait de quelque façon que ce soit les droits en découlant ou y porterait atteinte.

18. **Stratégie et budget pour la période postérieure à l'exécution.** Dans les 12 mois suivant la date d'achèvement du programme, le Gouvernement soumettra au FIDA pour la période postérieure à l'exécution un plan prévoyant l'affectation de ressources humaines et financières suffisantes pour couvrir les dépenses récurrentes des opérations du programme après son achèvement.

19. **Coordination avec les autres activités de développement.** a) Le Gouvernement fera le nécessaire pour assurer la coordination avec les autres institutions bilatérales et multilatérales de développement qui opèrent dans la région couverte par le programme et dans l'ensemble du pays pour faire en sorte que: i) des politiques uniformes soient adoptées pour le même secteur ou la même activité, notamment dans des domaines comme les méthodes de vulgarisation, les incitations offertes au personnel, les contributions des bénéficiaires sous forme de travail et de matériaux locaux, aux coûts de construction des systèmes d'irrigation, des systèmes d'approvisionnement en eau potable, des routes d'accès aux villages et la responsabilité en ce qui concerne leur exploitation et leur entretien; ii) les activités de développement financées par d'autres institutions dans les mêmes provinces ou dans les mêmes districts soient soigneusement échelonnées pour éviter toute contrainte en ce qui concerne les ressources humaines et financières disponibles; et iii) la politique de réduction de la pauvreté fondée sur la participation des populations, la mise en valeur des ressources humaines, le développement rural et la planification et le financement décentralisé du développement soit poursuivie.

b) Le Gouvernement et les institutions chefs de file joueront un rôle majeur et dynamique dans la gestion et la coordination des activités financées par les institutions de développement dans la région couverte par le programme, et veilleront tout particulièrement à superviser et à coordonner leur

exécution et à prendre sans tarder les mesures nécessaires pour faire face aux contraintes qui pourraient apparaître.

20. **Politiques relatives à l'agriculture et aux ressources naturelles.** a) Le Gouvernement veillera à ce que les politiques commerciales ne comportent pas de réglementation des prix et du commerce des produits agricoles et des produits forestiers non ligneux.

b) Le Gouvernement adoptera une approche graduelle pour stabiliser les cultures itinérantes, compte tenu des objectifs de ses politiques à cet égard ainsi que des mesures à adopter et du temps à prévoir pour introduire avec succès d'autres moyens de subsistance pour les agriculteurs affectés par cette politique. Les allocations de terres dans les zones d'altitude couvertes par le programme seront fondées sur la disponibilité de nouveaux modèles de subsistance pour ces agriculteurs.

Le Gouvernement veillera à ce que le développement des systèmes d'irrigation prévus par le programme accorde la plus haute priorité à la riziculture irriguée dans des terres bonifiées des zones d'altitude ou dans des villages d'implantation récente en plaine.

21. **Infrastructure.** Le Gouvernement assumera la pleine responsabilité des réparations majeures à apporter aux grands ouvrages d'irrigation endommagés par les inondations ainsi que de l'installation et de l'entretien des routes rurales d'accès financés dans le cadre du programme.

22. **Appui à la décentralisation.** Le Gouvernement veillera à ce que les parties participant au programme reçoivent pendant toute l'exécution de celui-ci l'appui nécessaire pour que la décentralisation non seulement soit mise en œuvre efficacement mais encore permette de mieux répondre aux besoins des ruraux pauvres.

23. **Rapports d'achèvement.** Les rapports d'achèvement du programme, avant d'être présentés sous forme définitive, seront soumis à l'examen du FIDA sous forme de projet dans les trois mois suivant la date d'achèvement du programme.

24. **Suspension.** Outre les événements visés à l'article 12.01 des Conditions générales, le FIDA:

a) peut suspendre en tout ou en partie le droit du Gouvernement de demander des prélèvements sur le compte du prêt et/ou le compte du don s'il survient l'un quelconque des événements ci-après:

- i) Le droit du Gouvernement de recevoir l'assistance de la GTZ ou du PAM a été suspendu, annulé ou résilié, en tout ou en partie, et le Gouvernement n'a pas pu mobiliser de fonds pour remplacer cette assistance à des clauses et conditions jugées acceptables par le FIDA.
- ii) Le Gouvernement n'a pas demandé en temps voulu, ou le PAM n'a pas confirmé par écrit avant le 31 mai 2007, la poursuite de l'assistance du PAM à des clauses et conditions jugées acceptables par le FIDA pour la période comprise entre le 31 juillet 2007 et la date d'achèvement du programme.
- iii) Le FIDA a déterminé, après avoir consulté le Gouvernement, que le programme n'est pas réalisé avec la pleine participation des parties prenantes et en particulier avec la participation du groupe cible aux activités de planification et d'évaluation d'impact.

- iv) Les lignes directrices relatives à l'exécution du programme ou l'une quelconque de leurs dispositions ont été annulées, suspendues, amendées ou modifiées sans le consentement préalable du FIDA, et le FIDA a déterminé que cela a affecté ou peut affecter sérieusement l'exécution du programme.
 - v) Le FIDA a informé le Gouvernement que des allégations crédibles de pratiques frauduleuses ou d'actes de corruption ont été portées à son attention à propos de l'exécution du programme et le Gouvernement n'a pas mené à ce sujet une enquête complète et rapide dans des conditions jugées satisfaisantes pour le FIDA ou bien celui-ci, sur la base des conclusions de l'enquête et de toutes autres informations dont il dispose, détermine, en consultation avec le Gouvernement, que de telles pratiques se sont produites et le Gouvernement n'a pas adopté en temps voulu de mesures appropriées pour y remédier dans des conditions jugées satisfaisantes par le FIDA.
 - vi) Le FIDA a déterminé que l'abrogation des décrets concernant les associations d'usagers des eaux, leur invalidation, suspension ou modification, notamment en ce qui concerne la formation et le fonctionnement desdites associations, a affecté ou peut affecter sérieusement l'exécution du programme ou les obligations qui incombent à l'une quelconque des parties participant au programme en vertu des documents relatifs au prêt.
- b) suspendra en tout ou en partie le droit du Gouvernement de demander des prélèvements au titre du compte du prêt et/ou du compte du don si le ou les rapport(s) d'audit n'ont pas été présentés dans des conditions satisfaisantes dans les 12 mois suivant la fin de l'exercice.
25. Il ne sera effectué aucun prélèvement au titre de dépenses afférentes au sous-programme relatif à l'analyse des politiques tant que le Ministère des affaires étrangères n'aura pas créé le service de la formulation des politiques au sein du Département de la coopération internationale et ne l'aura pas dûment doté en personnel, dans des conditions jugées satisfaisantes par le FIDA.
26. Les conditions suivantes sont spécifiées comme conditions d'entrée en vigueur de l'accord de financement:
- a) des comités de coordination du développement socioéconomique ont été créés dans chacune des provinces et dans chacun des districts couverts par le programme;
 - b) les institutions chefs de file – AP et SP – ont nommé des directeurs adjoints des DPI respectifs à la tête des UDCP respectives;
 - c) les organismes chefs de file chargés des programmes AP et SP ont établi des UDCP dans chaque district couvert par le programme et les UDCP ont été dûment dotés en personnel;
 - d) les organismes chefs de file chargés des programmes AP et SP ont établi des UDCP dans chaque district couvert par le programme et les UDCP ont été dûment dotés en personnel;
 - e) les organismes chefs de file – AP et SP – ont affecté du personnel qualifié à chaque institution chargée de l'exécution du programme;
 - f) le FIDA a approuvé les programmes de travail et budget annuels (PTBA-AP; PTBA-SP et PTBA-Ministère des affaires étrangères) pour la première année d'exécution du programme;

- g) les lignes directrices régissant l'exécution du programme ont été approuvées sous forme de projet par le FIDA, copie des directives adoptées par le Ministère des finances a été remise au FIDA et le Ministère des finances a publié lesdites lignes directrices;
- h) le Gouvernement a dûment ouvert les comptes spéciaux, les comptes bancaires du don et les comptes du programme;
- i) l'accord de financement a été dûment signé et la signature et l'exécution dudit accord par le Gouvernement ont été dûment autorisées et ratifiées conformément à toutes les procédures administratives et constitutionnelles applicables; et
- j) un avis juridique favorable délivré par le Ministre de la justice ou tout autre juriconsulte ayant l'agrément du FIDA, acceptable tant en la forme que sur le fond, a été remis par le Gouvernement au FIDA.

APPENDIX I

COUNTRY DATA

LAO PEOPLE'S DEMOCRATIC REPUBLIC

Land area (km² thousand) 2002 1/	231	GNI per capita (USD) 2002 1/	310
Total population (million) 2002 1/	5.30	GDP per capita growth (annual %) 2002 1/	2.6
Population density (people per km²) 2002 1/	24	Inflation, consumer prices (annual %) 2002 1/	11
Local currency	Kip (LAK)	Exchange rate: USD 1 =	LAK 10,850
Social Indicators		Economic Indicators	
Population (average annual population growth rate) 1996-2002 1/	2.4	GDP (USD million) 2002 1/	1 680
Crude birth rate (per thousand people) 2002 1/	36	Average annual rate of growth of GDP 2/ 1982-1992	4.5
Crude death rate (per thousand people) 2002 1/	12	1992-2002	6.3
Infant mortality rate (per thousand live births) 2002 1/	87	Sectoral distribution of GDP 2002 1/	
Life expectancy at birth (years) 2002 1/	55	% agriculture	51 a/
Number of rural poor (million) (approximate)	n/a	% industry	23 a/
Poor as % of total rural population	n/a	% manufacturing	18 a/
Total labour force (million) 2002 1/	2.65	% services	26 a/
Female labour force as % of total 2002 1/	n/a	Consumption 2002 1/	
Education		General government final consumption expenditure (as % of GDP)	n/a
School enrolment, primary (% gross) 2002 1/	115 a/	Household final consumption expenditure, etc. (as % of GDP)	n/a
Adult illiteracy rate (% age 15 and above) 2002 1/	34	Gross domestic savings (as % of GDP)	n/a
Nutrition		Balance of Payments (USD million)	
Daily calorie supply per capita 3/	n/a	Merchandise exports 2002 1/	298
Malnutrition prevalence, height for age (% of children under 5) 2002 3/	41 a/	Merchandise imports 2002 1/	431
Malnutrition prevalence, weight for age (% of children under 5) 2002 3/	40 a/	Balance of merchandise trade	-133
Health		Current account balances (USD million)	
Health expenditure, total (as % of GDP) 2002 1/	3 a/	before official transfers 2002 1/	-116 a/
Physicians (per thousand people) 1/	n/a	after official transfers 2002 1/	-82 a/
Population using improved water sources (%) 2000 3/	37	Foreign direct investment, net 2002 1/	24 a/
Population with access to essential drugs (%) 1999 3/	50-79	Government Finance	
Population using adequate sanitation facilities (%) 2000 3/	30	Overall budget deficit (including grants) (as % of GDP)	n/a
Agriculture and Food		Total expenditure (% of GDP)	n/a
Food imports (% of merchandise imports)	n/a	Total external debt (USD million) 2002 1/	2 665
Fertilizer consumption (hundreds of grams per ha of arable land) 2002 1/	140 a/	Present value of debt (as % of GNI) 2002 1/	89
Food production index (1989-91=100) 2002 1/	192	Total debt service (% of exports of goods and services) 2002 1/	9 a/
Cereal yield (kg per ha) 2002 1/	3 068	Lending interest rate (%) 2002 1/	29
Land Use		Deposit interest rate (%) 2002 1/	6
Arable land as % of land area 2002 1/	4 a/		
Forest area as % of total land area 2002 1/	54 /a		
Irrigated land as % of cropland 2002 1/	18 /a		

a/ Data are for years or periods other than those specified.

1/ World Bank, *World Development Indicators* CD ROM 2004

2/ UNDP, *Human Development Report*, 2000

3/ UNDP, *Human Development Report*, 2004

PREVIOUS IFAD FINANCING

Project Name	Initiating Institution	Cooperating Institution	Lending Terms	Board Approval	Loan Effectiveness	Current Closing Date	Loan Acronym	Denominated Currency	Approved Loan Amount	Disbursement (As % of Approved Amount)
Casier Sud Pioneer Agriculture Project	AsDB	AsDB	HC	18 Sep 79	15 Feb 80	31 Dec 86	L-I-22-LA	SDR	4 700 000	3%
Agricultural Production Project	World Bank	World Bank	HC	12 Sep 83	08 Jun 84	31 Mar 91	L-I-130-LA	SDR	6.600.000	100%
Rural Credit Project	IFAD	UNOPS	HC	10 Sep 87	22 Jun 88	31 Dec 94	L-I-207-LA	SDR	3 500 000	96%
Xieng Khouang Agricultural Development Project	IFAD	UNOPS	HC	19 Apr 90	08 Mar 91	31 Dec 98	L-I-256-LA	SDR	4 100 00	63%
Bokeo Food Security Project	IFAD	UNOPS	HC	19 Apr 94	07 Aug 95	30 Sep 03	L-I-351-LA	SDR	2 950.00	95%
Northern Sayabouri Rural Development Project	IFAD	UNOPS	HC	04 Dec 97	30 Mar 98	31 Dec 04	L-I-459-LA	SDR	5 300.00	100%
Xieng Khouang Agricultural Development Project-Phase II	IFAD	UNOPS	HC	03 Dec 98	27 Apr 99	31 Dec 05	L-I-491-LA	SDR	4 950.00	95%
Oudomxai Community Initiatives Support Project	IFAD	UNOPS	HC	23 Apr 02	19 Sep 02	30 Sep 10	L-I-586-LA	SDR	10 800 000	29%

Note: HC = highly concessional.

AsDB = Asian Development Bank.

UNOPS = United Nations Office for Project Services.

LOGICAL FRAMEWORK

Objective Hierarchy	Key Performance Indicators and Targets	Means of Verification	Assumptions/Risks
<p>Goal Economic growth and livelihoods improvement sustained for the rural poor (including women and vulnerable groups) in the eight districts.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Increase in the number of cattle owned by target group households* with data disaggregated by gender of the household head. • % of male and female children < 5 years malnourished (weight for age), chronically malnourished (height for age) and wasted (weight for height) compared to the level at programme start-up*. • No. of target group households with improved food security (months per year) with data disaggregated by gender of the household head. <p>(Target number of households 26,200)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Baseline survey and subsequent impact surveys prior to the Mid-term Review and Programme Completion Review. 	<ul style="list-style-type: none"> • Government policies continue to support poverty reduction. • Stable social, economic and political environment. • Limited internal or external shocks to the economy.
<p>Purpose of Components 1. Social Development: Communities manage their own development, including the operation of social infrastructure, in ways that reduce poverty, are sustainable, participatory and gender sensitive.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • No. of VACs overseeing development activities. • No. of women members of VACs. • No. of functioning primary schools. • No. of functioning dormitories. • No. of functioning dispensaries. • No. of households with access to safe drinking water supplies. <p>(Targets: VACs 207, primary schools 42, dormitories 9, dispensaries 6, and 2,280 households with access to safe drinking water).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Programme MIS and participatory impact monitoring. • Supervision reports. 	<ul style="list-style-type: none"> • Participatory development remains a high priority government policy. • Improving the status of women remains government policy. • Communities responsible for the O&M of small-scale rural infrastructure.
<p>2. Economic Development and Natural Resources Management: Communities use sustainable farming and natural resource management systems and off-farm income generating activities to meet their subsistence and income needs supported by micro-finance and other services.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • No. of households^b reporting increased production from their plots. • No. of households reporting increased herd/flock sizes. • No. of households adopting improved technology promoted by the programme (upland and lowland areas). • No. of farmers with secure access to water. • Area of forests under improved management. • No. of functioning marketing and storage and/or processing facilities. • No. of activity groups operational by type. • % of the savings and credit societies operationally self sufficient. <p>(Targets are: households reporting improvements and adoption 10,350, farmers with secure access to water 1,400, community managed forests 20,000 ha, no. of marketing/processing facilities 22, no. of activity groups 621, and 90% of the 207 savings and credit groups operationally self-sufficient).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Programme MIS and participatory impact monitoring. • Supervision reports. 	<ul style="list-style-type: none"> • Proven and appropriate technology options and alternatives are available to replace shifting cultivation and opium production in the uplands. • Government controls replaced by market friendly policies. • Banks remain unable to accept targeted lines of credit. • Communities responsible for the O&M of small-scale and micro-irrigation schemes, including the collection of user fees.
<p>3. Rural Infrastructure: Communities have access to the local roads needed to support their development activities.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • km of rural roads being satisfactorily maintained. • No. of warehouses to store food aid assistance in operation. <p>(Targets are roads 277 km and warehouses 3)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Programme MIS and participatory impact monitoring. • Supervision reports. 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenance for rural roads is a priority for government. • The role and responsibilities of communities in the maintenance of local roads agreed.
<p>4. Institutional Development and Capacity Building: Decentralised and participatory rural development is managed, coordinated and supported by government and other service providers in ways that are sustainable, accountable, gender sensitive and pro-poor.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rating of the performance of service providers by VACs, user and activity groups for effectiveness, accountability, gender sensitivity and pro-poor. • New or changed pro-poor/pro women policy legislation or regulations enforced. <p>(Targets: VC, activity and user group satisfaction rate 90%)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Programme MIS and participatory impact monitoring. • Supervision reports. 	<ul style="list-style-type: none"> • Staff has adequate incentives to undertake the field work required.

Objective Hierarchy	Key Performance Indicators and Targets	Means of Verification	Assumptions/Risks
Outputs by Component 1. Social Development 1.1 Village Administration Committees operate as effective village development organisations.	<ul style="list-style-type: none"> • No. of village action plans (development plans) prepared. • No. of programmes implemented. • No. of VACs with women chiefs and deputies. (Plans and programmes in all 207 villages) 	<ul style="list-style-type: none"> • Programme MIS and participatory impact monitoring. • Supervision reports. 	<ul style="list-style-type: none"> • Focus remains on the village as the main unit for participatory development.
Activities	Key Inputs	<i>Base cost for sub-component: USD 1.12 million</i>	
Identify, recruit and train CD workers and district to: (i) ensure that the VACs include the mass organisations;(ii) give the VAC a greater development focus by training VAC members in participatory development; (iii) assist villagers analyse the problems and propose solutions and prepare proposals/plans for implementation with support from the line departments; (iv) assist the VAC to undertake participatory wealth ranking and impact monitoring; (v) Mainstream gender at village level.	<ul style="list-style-type: none"> • Training for 37 CD workers and 9 district facilitators • Salaries, allowances and associated transport and other operating costs of 37 CD workers and 9 district facilitators. • Salaries, allowances and associated transport and other operating costs of LWU. • Training for members of 207 VACs. • Technical assistance. 		
1.2 Water and sanitation schemes and dispensaries constructed in target villages.	<ul style="list-style-type: none"> • No. of drinking water supply schemes established. • No. of latrines installed. • No. of dispensaries established. • No. of houses constructed for nurses. • No. of ethnic minority girls trained. (Targets are: dispensaries 6, houses for nurses 6, ethnic minority nurses trained 12, gravity drinking water schemes 18, drinking water wells 100 and latrines 5,400)	<ul style="list-style-type: none"> • Programme MIS and participatory impact monitoring. • Supervision reports. 	<ul style="list-style-type: none"> • User groups established during the identification of the proposed investment and participate in their planning, financing and implementation.
Activities	Key Inputs	<i>Base cost for sub-component: USD 1.87 million</i>	
(i) Review proposals; (ii) Prioritise the proposals in line with government service provision norms; (iii) Form user groups for water supply scheme; (iv) Design; (v) Construct village water supply schemes and dispensaries with beneficiary contributions; (vi) Provide equipment and materials; (vii) Train water user groups and staff; and (viii) Operate and maintain schemes.	<ul style="list-style-type: none"> • Survey, design and construction costs of 6 dispensaries, 18 gravity water supply schemes and 100 wells and 5,400 latrines. • Costs of training of 118 water user groups. • Scholarships for 12 ethnic minority girls to train as nurses. • Equipment, drug revolving funds and operating costs for 6 dispensaries. • Equipment, staff training and operating costs for the department (with the PPCU and DPCUs and costs of O&M of drinking water supply schemes. 		
1.3 Drug addicts detoxified and rehabilitated in Sayabouri province.	<ul style="list-style-type: none"> • No. of village drug control committees established. • No. of drug addicts detoxified and rehabilitated. (Target: villages 20 and addicts 700)	<ul style="list-style-type: none"> • Programme MIS and participatory impact monitoring. • Supervision reports. 	
Activities	Key Inputs	<i>Base cost for sub-component: USD 0.02 million</i>	
(i) Village education and awareness campaign.(ii) Form village drug control committees.(iii) Make agreements with drug users. (iv) Detoxification of drug users in the villages.(v) Follow-up health support and counselling.	(i) Operating costs. (ii) Medicines for detoxification.		
1.4 Primary schools and dormitories constructed and non-formal education programme implemented in target villages.	<ul style="list-style-type: none"> • No. of primary schools built/rehabilitated/extended and equipped. • No. of dormitories constructed and equipped. • No. of ethnic minority teachers trained. • No. of house parents trained. • No. of people attending literacy classes (disaggregated by gender). (Targets: primary schools 42, dormitories 9, ethnic minority teachers trained 40, house parents trained 18 and literacy class attendants 5,000)	<ul style="list-style-type: none"> • Programme MIS and participatory impact monitoring. • Supervision reports. 	<ul style="list-style-type: none"> • Parents' Association established when proposal identified and participate in planning, and contribute to costs of construction.
Activities	Key Inputs	<i>Base cost for sub-component: USD 0.95 million</i>	

Objective Hierarchy	Key Performance Indicators and Targets	Means of Verification	Assumptions/Risks
<p>(i) Review proposals for primary school building and dormitory construction. (ii) Prioritise the proposals in line with government service provision norms.(iii) Form parents' association.(iv) Design the buildings. (v) Construct with beneficiary contributions. (vi) Provide equipment and materials. (vii) Maintain schools. (viii) Provide scholarships for ethnic minority teachers. (ix) Train teachers for non-formal education. (x) Organise literacy training.(xi) Organise follow-up visits, exchange visits and literacy exams.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Survey, design, construction and equipment costs of 42 primary schools and 9 dormitories. Equipment, staff training and operating costs for the line departments (with the PPCU and DPCUs). Costs of maintenance of school building. O&M costs for the dormitories. Costs of scholarships for ethnic minority teachers and teacher training for literacy training. Equipment, materials etc. for literacy training. 		
<p>2. Economic Development and Natural Resources Management</p>			
<p>2.1 Agriculture</p>			
<p>Support provided to farmers to use improved and sustainable farming systems.</p>	<ul style="list-style-type: none"> No. of people receiving programme financed services and inputs e.g. demonstrations and extension. No. of demonstrations held on farmers' fields. No. of extension field days held. No. of men and women trained by sub-sector. No. of animals vaccinated by type. Ha of irrigation schemes constructed and/or rehabilitated No. of farmers working on new/rehabilitated irrigation schemes. No. of people belonging to activity groups, by type of group. No. of groups with women in leadership positions. <p>(Targets are: household receiving direct assistance 7,850, upland demonstrations on farmers fields 12, extension field days 144, no. trained 7,850, animals vaccinated 80%, irrigation 600 ha with 1,400 beneficiaries, activity group membership 6,510)</p>	<ul style="list-style-type: none"> Programme MIS and participatory impact monitoring. Supervision reports. 	<ul style="list-style-type: none"> NAFES community based extension approach with generalist extension agents at district level in place. Temporary land use certificates issued prior to the start of irrigation scheme construction. Water user groups established during scheme identification and participate in their planning, financing and implementation. WFP food aid continues to be available for Attapeu.
<p>Activities</p>	<p>Key Inputs</p>	<p>Base cost for sub-component: USD 5.87 million</p>	
<p>(i) Establish paddy rice cultivation in the uplands, (ii) Establish water users groups.(iii) Design and construct small- scale irrigation schemes and micro-schemes in the uplands. (iv) UXO awareness campaigns and UXO clearance when necessary in newly resettled/merged. (v) Clear land in newly resettled areas.(vi) Establish upland farming demonstrations with associated training, extension groups, field days and visits.(vii) Establish crop and livestock activity groups in the uplands and lowlands in each district with associated farmer training and extension activities.(viii) Form seed multiplication groups. (ix) Raise awareness and mobilise poor women to participate in crop and livestock group activities.(x) Select, train and support VVW and VEWs. (xi) Introduce regular livestock vaccination programmes. (xii) villages.(xiii) Capacity building for the staff of DAFOs. (xiv) Monitoring and evaluation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Surveys, bush clearing, land levelling and development including bunding, tree planting, fishpond construction etc. Concrete and/or gabion weirs and canals. Food aid 1,008 t.. Training for water user groups. Agricultural inputs, equipment for demonstrations, and allowances for associated training and extension activities. Agricultural inputs and equipment for activity groups. Allowance and other costs for farmer training, including women, meetings etc. Equipment and transport, contract staff salaries, allowances and operating budget for DAFOs, PAFOs and LWU. Studies. International and national technical assistance. Costs of training for LWU staff at provincial, district and village levels. 		
<p>2.2 Support provided to farmers to improve incomes through marketing, processing and off -farm income generation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> No. of marketing/processing facilities established. No. of markets established. No. of men and women trained by sub-sector. No. of people belonging to activity groups, by type of group. No. of groups with women in leadership positions. <p>(Targets: marketing and processing facilities 20, markets 2, activity group membership 600)</p>	<ul style="list-style-type: none"> Programme MIS and participatory impact monitoring. Supervision reports. 	
<p>Activities</p>	<p>Key Inputs</p>	<p>Base cost for sub-component: USD 0.74 million</p>	

Objective Hierarchy	Key Performance Indicators and Targets	Means of Verification	Assumptions/Risks
(i) Situation analysis and strategy development through sub-sector approach. (ii) Set up a market information system.(iii) Hold principal and/or district market development workshops. (iv) Form groups for off-farm income generating activities e.g. processing, marketing etc.	<ul style="list-style-type: none"> Costs of supporting marketing, process and business development pilot activities. Operating costs for market price information centre, workshops and product working parties. Costs of training activity groups and staff. Technical assistance. Construction of market construction. 		
2.3 Village savings and credit societies established to provide financial services.	<ul style="list-style-type: none"> No. of savings and credit societies active. No. of members trained. No. of active borrowers and savers; volume of savings mobilised; and value of gross loan portfolio. (Targets are :207 groups with an average of 50 members i.e. 10,350, members trained 3,105)	<ul style="list-style-type: none"> Programme MIS and participatory impact monitoring. Supervision reports. 	Provision of financial services through village level savings and credit groups remains a government policy
Activities	Key Inputs	Base cost for sub-component: USD 0.84 million	
(i) Raise awareness in targeted villages.(ii) Villagers decide to form savings and credit societies.(iii) Villagers establish savings and credit societies, elect Management Committees.(iv) Members start saving on a regular basis.(v) Train committee members in savings and credit operations. (vi) Provide capital contributions to match the savings mobilised. (vii) Societies start making loans. (viii) Establish district apex organisation.(ix) Link to the formal banking sector.	<ul style="list-style-type: none"> Salaries and operating costs of support unit. Costs of cashboxes, record books etc. Training costs. Matching capital contribution a maximum of 5-9 times the savings. 		
2.4 Support provided to farmers to use sustainable natural resources management systems.	<ul style="list-style-type: none"> No. of community forestry management plans enacted. No. of people belonging to activity groups, by type of group. No. of groups with women in leadership positions. No. of men and women trained by sub-sector. (Targets: community forestry management plans 207, NTFP and community forestry group membership 2,205).	<ul style="list-style-type: none"> Programme MIS and participatory impact monitoring. Supervision reports. 	
Activities	Key Inputs	Base cost for sub-component: USD 0.67 million	
(i) Assess the impact of the LUP/LA already carried out. (ii) Undertake improved participatory LUP/LA. (iii) Demarcate forest areas.(iv) Prepare inventories.(v) Carryout specialised studies.(vi) Participatory planning for NTFP use and management and community forestry.(vii) Form and support NTFP and community forestry groups.	<ul style="list-style-type: none"> Equipment and maps. Training for DAFO/PAFO staff Training for activity groups and village community forestry workers. Inputs and materials to support activity groups. Operating costs for DAFO/PAFO forestry staff. Exchange visits. 		
3. Rural Infrastructure Development Cost effective local roads and food aid warehouses constructed.	<ul style="list-style-type: none"> km of road constructed. No. of warehouses constructed. (Targets are roads 277 km and warehouses 3)	<ul style="list-style-type: none"> Programme MIS and participatory impact monitoring. Supervision reports. 	<ul style="list-style-type: none"> WFP food aid continues to be available for Attapeu.
Activities	Key Inputs	Base cost for sub-component: USD 6.29 million	
Food-for-work roads: (i) Form road maintenance committee.(ii) Design Construct village access roads with food-for-work assistance.(iii) Train road maintenance committee and villagers in road maintenance.(iv) Villagers maintain the roads. Roads (excluding food for work roads) and warehouses: (i) Design.(ii) Construct using contractors (tender, evaluate bids and award contracts).(iii) Supervise construction.(iv) Hand over.(v) Maintain.	<ul style="list-style-type: none"> Survey and design 277 km of roads. Construction: 277 km roads. Food aid 310 t. Costs of training for road maintenance. Road maintenance budget. Survey and design for 3 warehouses. Construction of 3 warehouses Costs of O&M of the warehouses. Equipment, staff training and operating costs for the line departments (with the PPCU and DPCUs). 		

Objective Hierarchy	Key Performance Indicators and Targets	Means of Verification	Assumptions/Risks
4. Institutional Development and Capacity Building			
4.1 Capacity for policy analysis in MOFA, MAF and CPI developed to provide informed recommendations to government policy makers concerning poverty reduction, rural development, empowerment of women and pro-poor policies.	<ul style="list-style-type: none"> No. of lessons learned and disseminated by subject area. No. of policy recommendations made by subject area. 	<ul style="list-style-type: none"> Programme MIS and participatory impact monitoring. Supervision reports. 	
<i>Activities</i>	<i>Key Inputs</i>	<i>Base cost for sub-component: USD 0.72 million</i>	
<p>Policy Analysis: (i) Analysis and document best practices and lessons learnt from the experience of IFAD and other externally financed programmes.(ii) Hold workshops to disseminate knowledge and experience.(iii) Prepare policy papers. (iv) Feed lessons learned into IFAD projects/ programme AWPBs.</p> <p>Portfolio Review: Provide policy guidance, supervision, coordination and portfolio reviews.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Vehicle, equipment, staff salaries and allowances and operating costs of policy analysis office Costs of staff training. Contracts with MAF and CPI. Workshops for sharing experience, knowledge transfer and policy formulation. Cost of setting up and operating a website. International and national TA. 		
4.2 The two provinces have implemented programme activities in compliance with the IFAD Programme Financing Agreement.	<ul style="list-style-type: none"> % of IFAD loan assurances complied with. % disbursement of the IFAD loan. Coordination of programme activities effective. Regular monitoring of programme activities undertaken with data disaggregated by gender. 	<ul style="list-style-type: none"> Programme MIS and participatory impact monitoring. Supervision reports. 	<ul style="list-style-type: none"> Programme implementation integrated into the work of the DPIs. Liaison office in Vientiane provides support.
<i>Activities</i>	<i>Key Inputs</i>	<i>Base cost for sub-component: USD 5.05 million</i>	
<p>Provincial and district level: (i) Coordinate programme implementation.(ii) Manage the community development component.(iii) Prepare AWPBs, progress reports and withdrawal applications. (iv) Operate the programme accounts.(v) Procure goods and services.(vi) Establish and operate the management database. (vii) Monitor programme activities.(viii) Arrange Audits. (ix) Arrange external evaluations and special studies.</p> <p>Ministry of Finance: (i) Operate the Special Accounts. (ii) Sign and forward withdrawal applications to UNOPS.</p> <p>Vientiane liaison office: (i) Forward AWPBs to IFAD and the CI. (ii) Pass withdrawal applications to MOF.(iii) Pass programme progress reports and financial statements to IFAD and the CI.(iv) Liaise with ministries to coordinate their programme support.(v) Support visiting missions.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Construction of provincial and district office buildings. Vehicles and motorcycles (including replacements). Office computer equipment and furniture for PPCU and DPCUs. Training courses for DPCU and PPCU staff. Baseline survey and MTR and PCR review studies. Technical assistance. Planning, monitoring and impact assessment workshops. Salaries and allowances for PPCU and DPCU staff. Costs of the meetings of the PSEDCC and DSEDCC. PCU and DCU office and vehicle operating costs. Equipment, staff salaries and allowances and operating costs of the liaison office. 		

a/ Indicators in bold are the RIMS indicators and those with * are the anchor indicators, although cattle as the asset indicator is provisional pending finalisation of an asset indicator.

b/ All household data to be disaggregated by the gender of the household head.

Rural Livelihoods Improvement Programme in Attapeu and Sayabouri

Explanatory Note on USD 693 000 (approx.) Grant

Activities funded under the Grants

1. The proposed IFAD financing for the above-mentioned programme consists of a highly concessional loan of SDR 11.30 million (about USD 17.30 million) and a grant of SDR 450 000 (about USD 693 000). As indicated in paragraph 27 of and Appendix III (Logical framework) to the President Report, the IFAD grant, in cooperation with the German Government through GTZ, will be used to finance the following:

- (a) Strengthening Capacity for Policy Analysis of the Institutional Development and Capacity Building Component:
 - (i) Document the relevant lessons learned, best practices and potentially beneficial innovations (in areas of decentralization, rural development, land allocation, stabilizing shifting cultivation and the empowerment of women).
 - (ii) Analyze and disseminate these lessons and assess their implications for future policy formulation and improvement.
 - (iii) Feed this information into the policy-making machinery of the government.
 - (iv) Engage in discussion with policy-makers on the impact of rural development policies on the poor and the subsequent formulation of pro-poor policies by the government.
 - (v) Finance contracts for studies with the ministry of agriculture and forestry, as the government agency responsible for coordinating rural development at the national level and the committee for planning and investment, which is responsible for formulating and monitoring the National Growth and Poverty Eradication Strategy (NGPES).
 - (vi) Set up and operate a website, prepare case studies and policy papers and hold workshops and seminars.
- (b) Economic and Natural Resource Management Component:
 - (i) Finance one management adviser and one agricultural adviser for three years in Attapeu.

Expected Benefits

2. The expected benefits include the following:
- (a) In-country capacity for policy analysis developed to provide informed recommendations to government policy makers concerning poverty reduction, rural development, empowerment of women and pro-poor policies and therefore support the evolution of the NGPES.
 - (b) Capacity strengthened in Attapeu for implementing poverty reduction programmes.
 - (c) Programme implemented in compliance with the Programme Financing Agreement.

Logframe

3. The impact/results indicators for the grant (as included in the logframe) include the following:
- (a) Related to Strengthening Capacity for Policy Analysis:
 - (i) Number of new or changed pro-poor/pro-women policy legislation or regulations enforced.
 - (ii) Number of lessons learned and disseminated by subject area.
 - (iii) Number of policy recommendations made by subject area.
 - (iv) Capacity for programme implemented strengthened in Attapeu in compliance with the Programme Financing Agreement.
 - (b) Related to Economic and Natural Resource Management Component¹
 - (i) Number of households reporting increased production from their plots.
 - (ii) Number of households reporting increased herd/flock sizes.
 - (iii) Number of households adopting improved technology promoted by the programme (upland and lowland areas).

¹ Activity targets: (1) Household receiving direct assistance 7,850; (2) upland demonstrations on farmers fields 12; (3) extension field days 144; (4) number of farmers trained 7,850; (5) animals vaccinated 80%(6) irrigation 600 ha with 1,400 beneficiaries; (7) activity group membership 6,510; (8) marketing and processing facilities 20; (9) markets 2, activity group membership 600; (10) community forestry management plans 207, NTFP and community forestry group membership 2,205.

COSTS AND FINANCING

Expenditure Accounts by Components – Base Costs (USD)

	Economic Development and Natural Resources											Physical Contingencies			
	Social Development			Management		Marketing, Off-Farm Income, Private Sector & SME Development		Rural Microfinance: Savings and Credit		Natural Resources Management	Institution Building and Capacity Building Strengthening Capacity for Policy Analysis			Programme Management and Coordination	
	Community Development	Education	Health	Drug Detoxification and Rehabilitation in Sayabouri	Agriculture	Development				Rural Infrastructure			Total	%	Amount
I. Investment Costs															
A. Civil Works	-	1 094 184	385 970	-	2 443 577	140 280	-	-	-	5 533 104	-	250 500	9 847 616	0.2	18 886
B. Vehicles	135 350	-	-	-	355 570	-	19 840	-	-	-	23 547	447 914	982 221	-	-
C. Equipment	8 016	204 168	161 122	-	169 729	-	14 519	16 032	62 405	8 417	204 724	849 130	-	-	-
D. Materials	1 142	8 717	276 762	7 014	275 129	135 270	-	156 613	89 729	33 667	-	984 044	-	-	-
E. Training & Studies	44 055	246 252	54 409	13 828	590 332	122 114	66 823	214 699	8 571	113 727	421 210	1 896 019	-	-	-
F. Technical Assistance	240 000	36 000	-	-	557 000	296 000	234 000	287 250	-	447 600	2 004 648	4 102 498	-	-	-
G. Matching Funds	-	-	-	-	-	-	345 000	-	-	-	-	345 000	-	-	-
Total Investment Costs	428 564	1 589 320	878 263	20 842	4 391 337	693 664	680 182	674 594	5 693 809	626 958	3 328 995	19 006 528	0.1	18 886	
II. Recurrent Costs															
A. Staff Salaries	352 995	-	21 643	-	347 854	-	133 767	-	11 723	15 331	345 450	1 228 763	-	-	-
B. Programme Allowances	97 707	10 581	-	-	247 643	24 160	-	-	-	17 446	211 856	609 393	-	-	-
C. Operation and Maintenance	236 309	270 903	51 803	-	707 535	19 389	23 146	-	586 741	32 876	770 676	2 699 378	5.0	134 969	-
D. Office Operating Costs	-	-	-	-	179 879	-	-	-	-	23 507	396 867	600 253	5.0	30 013	-
Total Recurrent Costs	687 011	281 484	73 447	-	1 482 912	43 549	156 913	-	598 465	89 159	1 724 848	5 137 788	3.2	164 982	
Total BASELINE COSTS	1 115 574	1 870 805	951 710	20 842	5 874 249	737 213	837 095	674 594	6 292 273	716 117	5 053 844	24 144 315	0.8	183 867	
Physical Contingencies	11 815	13 545	2 590	-	44 371	969	1 157	-	48 223	2 819	58 377	183 867	-	-	-
Price Contingencies															
Inflation															
Local	223 156	508 105	208 390	4 780	1 689 497	159 324	89 225	149 540	1 551 399	91 705	591 557	5 266 679	-	-	-
Foreign	21 572	32 635	21 151	158	75 434	6 448	3 083	4 371	82 328	10 663	152 368	410 210	-	-	-
Subtotal Inflation	244 728	540 740	229 541	4 937	1 764 931	165 772	92 309	153 911	1 633 727	102 368	743 925	5 676 888	-	-	-
Devaluation	-162 558	-397 992	-164 967	-3 862	-1 314 545	-114 294	-60 300	-105 712	-1 237 754	-62 731	-435 219	-4 059 934	-	-	-
Subtotal Price Contingencies	82 170	142 748	64 574	1 076	450 386	51 478	32 009	48 199	395 973	39 636	308 706	1 616 954	1.1	17 654	
Total PROJECT COSTS	1 209 560	2 027 098	1 018 873	21 917	6 369 005	789 660	870 261	722 793	6 736 469	758 573	5 420 927	25 945 137	0.8	201 522	
Taxes	55 228	181 015	48 672	-	180 429	17 616	7 507	2 453	639 828	11 305	262 993	1 407 045	1.8	25 619	-
Foreign Exchange	337 765	484 519	329 206	2 262	1 382 172	79 157	52 277	64 982	1 395 904	325 500	2 967 541	7 421 285	1.2	85 620	-

**Disbursement Accounts by Financiers
(USD)**

LAO PEOPLES DEMOCRATIC REPUBLIC
Rural Livelihoods Improvement Programme in Attapeu and Sayabouri
Disbursement Accounts by Financiers
(US\$)

	IFAD Loan		IFAD Grant		WFP		GTZ		DED		Beneficiaries		Government of Lao PDR		Total		For. Exch.	Local (Excl. Taxes)	Duties & Taxes
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%			
A. National Level Policy Analysis	-	-	240 024	87.8	-	-	22 438	8.2	-	-	-	-	10 954	4.0	273 417	1.1	77 950	184 513	10 954
B. Civil Works	7 242 961	69.1	-	-	1 322 464	12.6	-	-	-	-	619 607	5.9	1 298 309	12.4	10 483 341	40.4	1 567 682	8 181 292	734 367
C. Vehicles	992 632	100.0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	992 632	3.8	992 632	-	-
D. Equipment	755 937	85.0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	133 401	15.0	889 338	3.4	755 937	-	133 401
E. Materials	724 669	70.9	-	-	-	-	-	-	-	-	289 606	28.3	7 540	0.7	1 021 815	3.9	306 545	715 271	-
F. Training and Studies	1 642 689	85.5	-	-	-	-	203 568	10.6	-	-	-	-	74 811	3.9	1 921 069	7.4	-	1 921 069	-
G. Technical Assistance	2 299 288	53.5	448 527	10.4	-	-	1 290 770	30.0	258 680	6.0	-	-	-	-	4 297 264	16.6	2 043 064	2 254 201	-
H. Matching Funds	-	-	-	-	-	-	90 000	26.1	-	-	-	-	255 000	73.9	345 000	1.3	-	345 000	-
I. Staff Salaries	719 986	54.1	-	-	-	-	141 827	10.7	-	-	-	-	469 667	35.3	1 331 480	5.1	-	1 331 480	-
J. Programme Allowances	643 109	100.0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	643 109	2.5	-	643 109	-

IMPLEMENTATION ARRANGEMENTS AND RESPONSIBILITIES

1. This Appendix provides some additional information with respect to the proposed implementation arrangements for the programme and the roles and responsibilities of the various programme partners.

Responsibilities of Communities and Community Based Organisations

2. The programme implementing agencies, government or private sector, will provide their support and services in response to the demands and priorities of the local communities, community based organisations and their members. The local communities, their organisations and members are expected to: (i) participate in the process of community mobilisation and community development; (ii) identify the poor and vulnerable households within the villages during the participatory wealth ranking exercises facilitated by the CD workers; (iii) voice their aspirations and priorities during the participatory planning process and participate in the preparation of village development plans and the decision making process at the community level; (iv) participate in the training and demonstrations; (v) take initiatives in the adoption of tested and proven technology for crops, livestock and NTFPs; (vi) negotiate and agree with the implementing agencies the terms and conditions for the programme assistance and responsibilities of both parties; (vii) contribute labour and local materials to the construction costs of irrigation schemes, village access roads, drinking water schemes, sanitation schemes and bear full responsibility for their operation and maintenance; (viii) participate in the training in the operation and maintenance of rural infrastructure facilities; and (ix) participate in the annual planning, and impact assessments.

Responsibilities of District Agencies

3. The districts will be the key planning and budgeting units. Each district authority will be responsible for the coordination and implementation of the programme activities and deliver its services to the target villages in the district under the leadership and guidance of the provincial authorities. There is a District Social and Economic Development Coordination Committee (DSEDCC) in each district, chaired by the District Governor or the Vice-governor for Social and Economic Development with the heads of all the implementing agencies as members. This Committee provides policy guidance to the line departments and coordinates the implementation of all development programmes in the district, including the activities of this programme. The line departments at district level will implement programme activities under their respective responsibility with the support and guidance from their counterparts at the provincial level. The district authorities will ensure that sufficient staff are available to carry out the work at the district level as specified in the appraisal report or as subsequently agreed with IFAD.

4. The District Programme Coordination Unit (DPCU) (reporting to the head of the District Planning Office) will be responsible for coordinating programme implementation at the district level on behalf of the district authority. Each DPCU will: (i) prepare a district AWPB during the annual district planning workshops (two representatives from each target village with at least one woman) based on the participatory planning process at the village level; (ii) operate the programme sub-account as authorised to provide funds in accordance with approved AWPBs quarterly in advance to the concerned agencies at district level and ensure the timely flow of funds for effective programme implementation; (iii) prepare and consolidate monthly, quarterly and annual financial and progress reports for all programme activities in the district within one week of the end of each period (i.e. 7th January, 7th April, 7th July and 7th October); (iv) manage the community development component; (v) receive training in participatory planning, financial management, M&E, reporting and impact assessment; and (vi) organise annual impact assessment workshops at the district level with the

participation of key implementing agency staff and beneficiary representatives (two from each target village with one woman).

Responsibilities of Provincial Agencies

5. The provincial authorities as the strategic guidance, coordination and monitoring unit, will be fully responsible for the successful implementation of the programme. The Provincial Socio-economic Development Coordination Committee (PSEDCC) chaired by the Vice-Governor in charge of Social and Economic Development with the heads of all the implementing agencies as members. The Committee will: (i) provide policy guidance to the line agencies and districts in relation to government's policies for rural development, decentralisation and poverty reduction; (ii) endorse the programme's AWPBs prepared by the districts and consolidated by the PPCU prior to submission to IFAD and the other co-financiers for review; (iii) review and endorse six-monthly progress reports prepared by the districts and consolidated by the PPCU; (iv) ensure that programme activities are coordinated with those of the other donor agencies operating in the province; and (v) resolve inter-agency and major operational issues that can not be resolved by PPCU or on a bilateral basis.

6. The PPCU headed by the Provincial Programme Director (PPD), a Deputy Director of the Department of Planning and Investment, will be responsible and accountable for the coordination on behalf of the provincial government on a day-to-day basis of all programme activities whatever the source of funds or the implementing agency concerned.

7. Each year the PPCU will organise an annual provincial planning workshop based on the village planning and district planning workshops to review and consolidate the AWPBs prepared by the district and provincial implementing agencies, and prepare the draft programme AWPB for review and endorsement by the Provincial Socio-Economic Development Coordination Committee (PSEDCC) by 15th July of each year and submission to IFAD, the Cooperating Institution of IFAD and all external financiers by 15th August of each year for review. The provincial planning workshop will be attended by key programme staff from all the implementing agencies involved at the provincial and district level and the districts and four beneficiary representatives (two must be women) from each programme district. The PPCU will organise annual impact assessment workshops at the provincial level with the participation of key implementing agency staff from the provincial and district levels and district and beneficiary representatives (four from each district with two women).

8. In addition, each PPCU will have responsibilities for the operation of the programme accounts, accounting, financial management, reporting and preparation of withdrawal applications. The PPCUs will operate the programme accounts (loan and grant) as authorised by the Provincial Governor and administer, supervise and process payments on behalf of the provincial government. The PPCUs will: (i) maintain separate financial records and books of accounts for the entire programme; (ii) prepare and consolidate monthly and quarterly physical and financial progress reports for all programme activities by 30th of each month and within two weeks of the end of each quarter (i.e. 15th January, 15th April, 15th July and 15th October); (iii) prepare and submit half yearly and annual progress reports in English, in a format acceptable to IFAD, GTZ, DED, WFP and the Cooperating Institution of IFAD no later than 30th June and 30th December each year; (iv) prepare annual financial statements for all programme expenditures of the province for submission to IFAD/Cooperating Institution by 30th December each year; (v) appoint an independent external auditor acceptable to IFAD, within 90 days of loan effectiveness and submit the audit to IFAD and Cooperating Institution by 31st March each year; (vi) consolidate and submit regularly withdrawal applications for all programme-financed activities, for onward transmission to the MOF and IFAD for reimbursement or replenishment of the Special Account, Grant Bank Account and Programme Accounts under its operation; (vii) organise management and financial management training required by the staff of the implementing agencies; and (viii) liaise with the co-financiers.

APPENDIX V

9. The PPCUs will establish and operate an M&E (including annual beneficiary impact assessments and monitoring of the IFAD Results Impact Management System (RIMS) indicators system, based on the database that the Oudomxai Community Initiatives Support Project is developing, satisfactory to IFAD, no later than six months after Loan Effectiveness. The PPCU will also organise the baseline survey, mid-term and programme completion reviews and evaluations in cooperation with the DIC of MOFA.

10. The provincial line agencies will support their counterparts at district level to implement the various components or sub-components of the programme. The Lao Women's Union (LWU) will work with the staff of the implementing agencies to mainstream gender concerns in all programme activities. All staff training will include gender awareness training. Each provincial implementing agency will: (i) ensure that sufficient staff are available to carry out the work at both provincial and district level as specified in the appraisal report or as subsequently agreed with IFAD; (ii) undertake the training and capacity building programme for staff, farmers and community leaders; (iii) manage and coordinate the implementation of the activities under its respective responsibility specified in the AWPBs, including the supervision of the staff; (iv) tender and manage contracts for the purchase of equipment and materials under local shopping procedures; and (v) pay field allowances, vehicle, motorcycle and other operating costs.

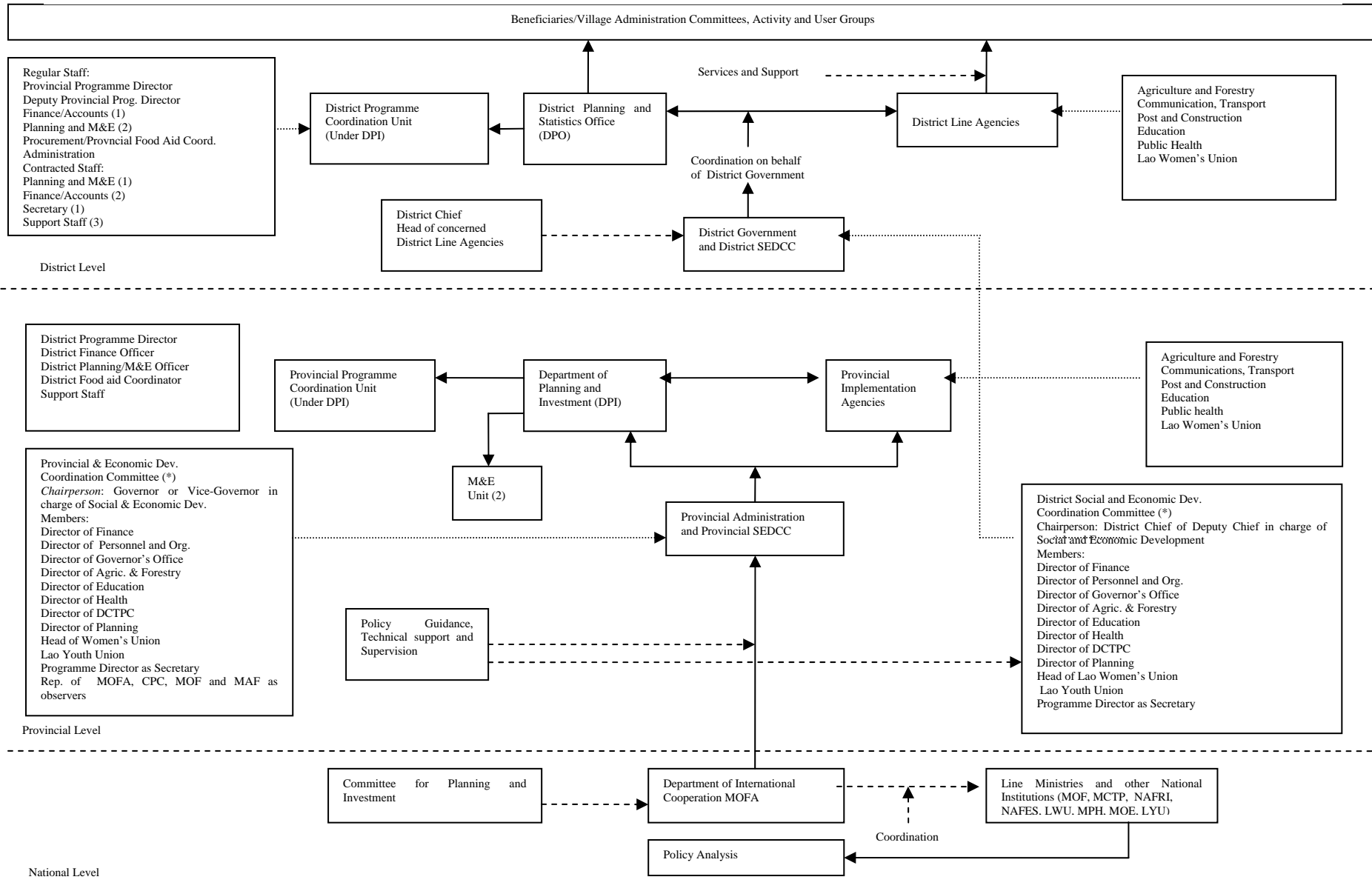
Responsibilities of the Ministries

11. The Ministry of Finance (MOF) will: (i) provide policy guidance on decentralised financing and financial management; (ii) operate the Special Accounts and Grant Bank Account in accordance with requests from the PPCUs; (iii) transfer government counterpart funds to the provincial treasuries for staff salaries and to finance other programme activities and tax waivers; (iv) sign and forward the withdrawal applications to IFAD and the Cooperating Institution; (v) provide training and support to the Provincial Programme Coordination Unit (PPCU) in financial management and loan disbursement; (vi) issue Programme Implementation Guideline in cooperation with MOFA; and (vii) carry out internal audits of the Programme expenditures to ensure that the proceeds of the IFAD Loan, IFAD Grant and the government counterpart funds have been properly spent and accounted for.

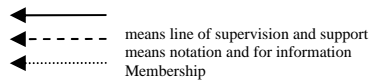
12. The MOFA Department of International Cooperation (DIC) will be responsible for: (i) providing policy guidance and coordination at national level; (ii) supervising the overall monitoring and evaluation of the IFAD portfolio of projects and programmes; (iii) issuing the Programme Implementation Guideline in cooperation with MOF; and (iv) providing support to review, supervision and other missions.

13. In addition, the DIC will implement the sub-component, strengthening the capacity for policy analysis. The DIC will: (i) document, correlate and analyse all relevant experiences from the IFAD assisted activities and those of other programme and projects covering decentralised rural development in support of poverty reduction; and (ii) prepare policy papers, organise policy discussions and forums as an input into the government's policy making machinery. The DIC will also operate a Grant Programme Account, prepare and maintain accounts for its programme expenditures and records of eligible expenditures to produce withdrawal applications and annual programme financial statements.

ORGANIZATIONAL CHART - PROGRAMME ORGANIZATION STRUCTURE

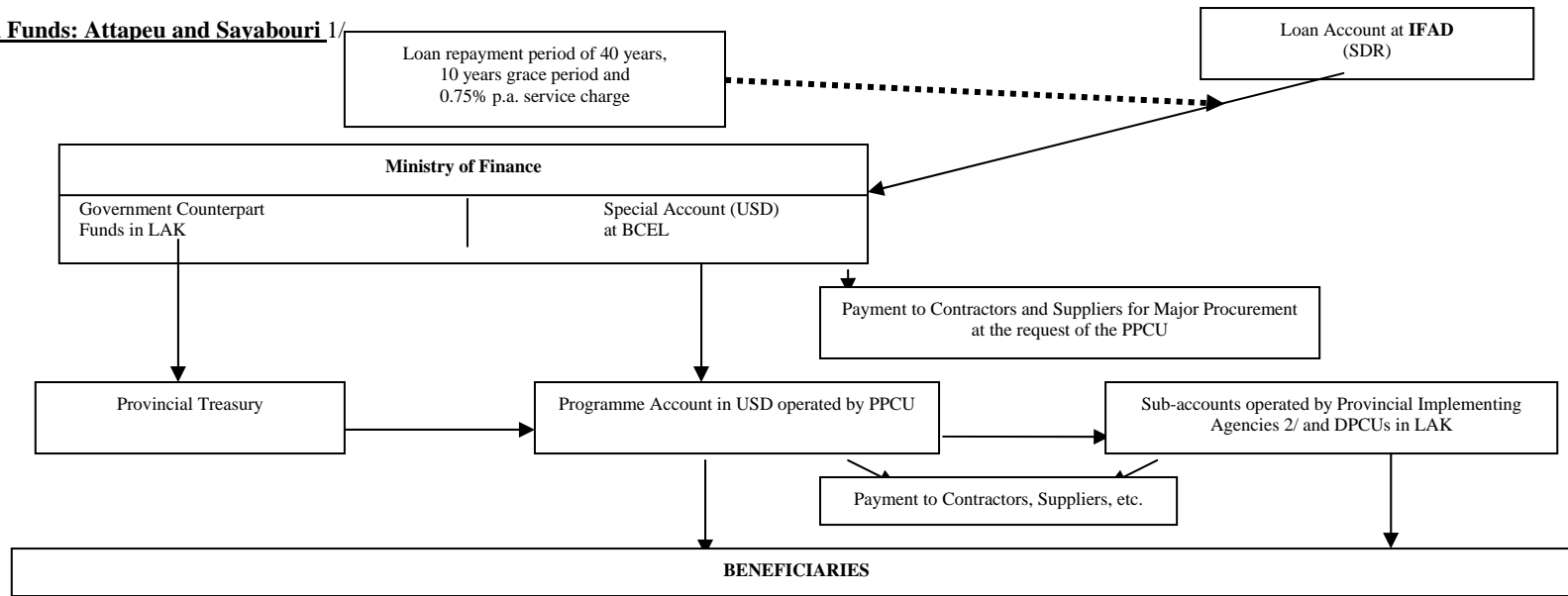


(*) Key members relevant for the programme



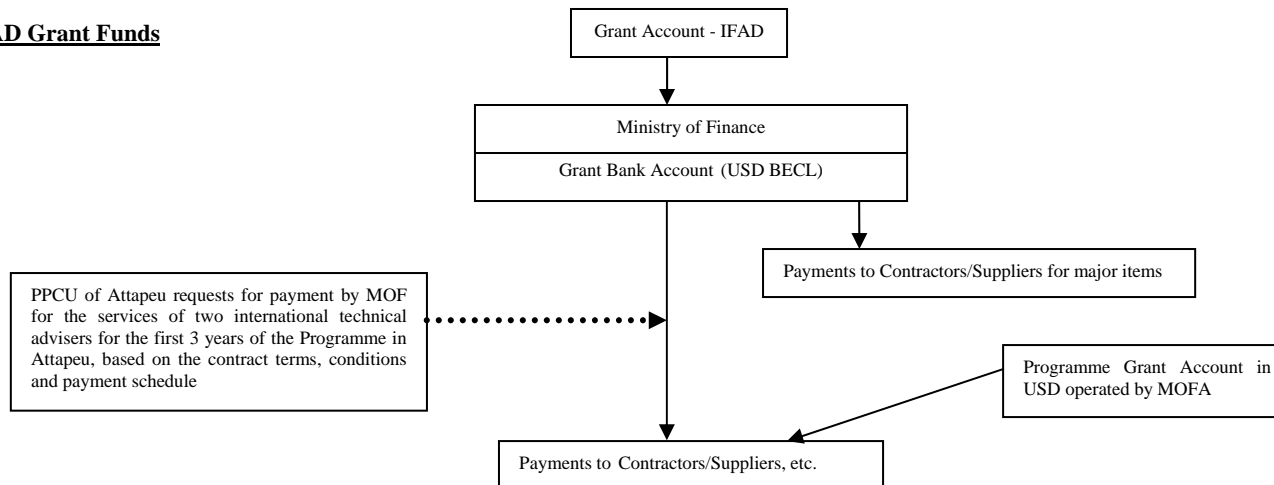
FLOW OF FUNDS

A. IFAD Loan Funds: Attapeu and Savabouri ^{1/}



^{1/} There will be a Special Account and associated programme accounts for each province; ^{2/} To cover office running costs.

B. Flow of IFAD Grant Funds



ECONOMIC AND FINANCIAL ANALYSIS

Financial Analysis

1. Based on crop and livestock models five household models that are considered representative of the programme target group have been prepared to analyse the impact of the programme on household incomes. All household models show substantial incremental net benefits and returns to labour and are considered to provide sufficient financial incentives for farmers from the target group to participate in programme activities. The results from the models are summarised below:

Farm Models – Annual Farm Benefits (USD)

Farm Model	Without Programme	With Programme	Incremental
1. Upland Farm – with legumes and livestock	314	559	245
2. Upland Farm - with perennials	228	459	231
3. Upland Farm - with wetland paddy	255	479	224
4. Lowland Farm – 1 ha rainfed	84	277-353	193-268
5. Lowland farm – 1 ha irrigated	101	442	341

Economic Analysis

2. The programme's incremental benefit stream comprises the economic net value of production from crop and livestock production based on the farm models, an overall increase in the vaccination of cattle and buffalo and from road investments. The incremental economic costs have been calculated by deducting price contingencies and taxes and duties from the financial values and using a SCF to revalue non-traded costs in economic terms. The cost stream includes recurrent costs for the period after the end of the programme, mainly for the O&M of the irrigation schemes and the roads.

3. Given the above benefit and cost streams, the estimated internal economic rate of return (IERR) is 10% over 20 years, which is barely economic with an assumed opportunity cost of capital of 10%. The cost of providing services in remote areas is high and in the mountainous rural areas of Lao PDR, the population density is also low. At the same time the recently resettled communities that the programme would also target lack infrastructure and services. While it would be possible to "tinker" with the numbers and make the programme investment look more attractive, it must be recognised that this programme is both costly and the outcome, both in terms of the economic return and the associated poverty reduction impact, uncertain. The alternative of resettling more people in the more accessible lowland areas might cost less in economic terms. However, the negative impact of previous resettlement activities in terms of increasing poverty has been well documented, while the large social and psychological costs are difficult to quantify.

4. The greatest risk to the viability of projects and programmes in Lao PDR is delays in implementation. The analysis shows that with a one-year delay in realising the benefits, but with the phasing of costs unchanged, the IERR is 8.4%, the same as the assumed opportunity cost of capital, but with a two-year delay the IERR is 6.9%. However, to counter this threat programme assumptions already assume a slow build up in benefits and an investment programme phased over eight years. Further, delays of one or two years in the realisation of benefits are also likely to be accompanied by implementation delays and hence lower costs for which no allowance has been made in the analysis. Under this scenario the results of the sensitivity analysis overestimate the effect of programme delays.